

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE DIRECTEUR TERRITORIAL
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
DE 2^e CATÉGORIE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une note de synthèse à partir d'un dossier comprenant des pièces relatives à la gestion administrative et pédagogique d'un établissement d'enseignement des arts plastiques.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1 (concours externe)
Coefficient : 3 (concours interne)

SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 42 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes directeur d'une école de pratiques amateurs dans une ville moyenne, DEEAVILLE (76 000 habitants).

Le Directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'opportunité d'un rapprochement avec l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) école supérieure d'art de la ville voisine, ARTVILLE (400 000 habitants).

Vous prendrez soin d'aborder l'ensemble des enjeux de ce rapprochement.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Les fiançailles d'écoles d'art en Loire-Atlantique » – *David ROBERT* – *Le Journal des Arts N°476* – du 31 mars au 13 avril 2017 – 1 page
- Document 2 :** « Ordre du jour » (extrait) – *Séminaire de l'APPÉA à Lyon* – 23 novembre 2017 – 2 pages
- Document 3 :** « Charte Éducation artistique et Pratique Amateur. Rapprochement des écoles d'arts Nantes / Saint-Nazaire » (extrait) – *École d'arts de Saint-Nazaire* – 19 juin 2017 – 2 pages
- Document 4 :** « Contenu pédagogique classe préparatoire, 2016-2017 » (extrait) – *École d'arts de Saint-Nazaire* – Juin 2016 – 2 pages
- Document 5 :** « Les écoles supérieures d'art et design territoriales Vade-mecum » (extrait) – *andea.fr* – Mai 2017 – 5 pages
- Document 6 :** « Charte nationale des études en école d'art » – *andea.fr* – Février 2014 – 7 pages
- Document 7 :** « En prépa publique d'art, j'ai fait des progrès impressionnants » – *Angèle GUICHARNAUD* – *lemonde.fr* – 2 pages
- Document 8 :** « Charte des écoles d'art de pratiques amateurs évolutive et coopérative » – *aneat.fr* – Octobre 2017 – 5 pages
- Document 9 :** « Les statuts de l'école d'art Gérard Jacquot de Belfort » – *ecole-art-belfort.fr* – consulté le 22 février 2018 – 2 pages
- Document 10 :** « Le projet des pratiques artistiques amateurs » (extraits) – *École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon* – Année 2017-2018 – 8 pages
- Document 11 :** « Charte de qualité » – *apea.fr* – 19 octobre 2012 – 2 pages
- Document 12 :** « L'école d'art de la communauté d'agglomération du Beauvaisis » – *ecole-art-du-beauvaisis.com* – consulté le 22 février 2018 – 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

ACTUALITÉS

ÉCOLES D'ART

Nantes. L'année 2017-2018 marquera un tournant dans l'histoire de l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) : celle-ci emménagera dans son nouveau campus sur l'île de Nantes, et va se rapprocher de l'École d'arts de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), une importante institution municipale (près de 800 élèves) dispensant des enseignements scolaires et extrascolaires et comprenant une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art. Ces fiançailles, dont les modalités juridiques seront détaillées dans les prochains mois, étaient dans les cartons depuis quelque temps. Carole Rivalin, directrice de l'école de Saint-Nazaire, et Pierre-Jean Galdin, à la tête de l'ESBANM, répondent ainsi à deux objectifs. À l'échelle nationale, il s'agit de constituer un pôle d'enseignement artistique majeur par les moyens et les effectifs, pour conforter la place de Nantes parmi les meilleures écoles d'art françaises. À l'échelle locale, le projet apporte une solution originale au problème existentiel des classes préparatoires aux

LES FIANÇAILLES D'ÉCOLES D'ART EN LOIRE-ATLANTIQUE

L'École des beaux-arts de Nantes et l'École des arts de Saint-Nazaire vont créer un ensemble accueillant près de 2 000 élèves en 2020. Le campus nantais se dote d'un nouveau bâtiment



L'École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole intégrera son nouveau bâtiment sur l'île de Nantes en septembre 2017.

© Franklin Azzi Architecture.

dians attendus à terme. Côté nantais, le campus accueillera à l'avenir 500 étudiants des deux cycles (contre 300 aujourd'hui). Soit un effectif total pour la nouvelle entité proche des 2 000 élèves en 2020.

À nouveaux objectifs, nouveaux moyens : les Beaux-Arts de Nantes emménageront dès le mois de septembre dans l'ancienne halle Alstom, sur l'île de Nantes : cette partie du centre-ville, longtemps en friche, regroupera d'ici à 2020, dans le cadre d'un grand chantier de rénovation urbaine, un campus de six écoles d'enseignement supérieur artistique (design, architecture, arts vivants) et leurs 4 500 étudiants. La réhabilitation par l'architecte Franklin Azzi offre à l'ESBANM une surface utile de 8 560 mètres carrés. Aux 30 millions d'euros du chantier, financés à égalité par les collectivités et un emprunt de l'école, s'ajoutent un large renouvellement du parc de machines et l'ins-tallation de studios destinés au travail du son et de l'image, aux côtés des ateliers classiques (feronnerie, gravure, photo, etc.). Un investissement important pour l'ESBANM, qui va de pair avec son plan de développement.

● DAVID ROBERT, ENVOYÉ SPÉCIAL

écoles d'art, en intégrant et développant la petite « prépa » de Saint-Nazaire (entre 10 et 20 étudiants) au sein des Beaux-Arts de Nantes dès septembre 2018.

Comme c'est le cas pour les autres écoles d'art, environ 80 % des candidats au concours de l'ESBANM (et 90 % des admis) viennent d'une « prépa », le plus souvent privée et parisienne. Or le coût de la scolarité et la rareté des bourses y opèrent une forte sélection sociale. C'est pour répondre à cette situation que Nantes et Saint-Nazaire vont dispenser un enseignement bilingue des septembre 2018 en classe préparatoire et ainsi intégrer une moitié d'étudiants étrangers, tout en réservant 30 % de places aux boursiers, sur les 120 étu-

Séminaire de l'APPÉA

Jeudi 23 novembre 2017 à Lyon

Dans les locaux de la classe préparatoire
Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Pré-programme

Ouverts aux responsables (directeurs ou administrateurs), aux coordinateurs et aux enseignants des classes préparatoires publiques, ce séminaire a pour objectif d'examiner certains aspects de la pédagogie propre aux classes préparatoires et d'échanger à partir des expériences qui y sont menées.

Trois aspects seront abordés lors de cette édition :

- L'articulation entre les classes préparatoires et les pratiques tous publics
- Les expériences hors format
- Les fondements de la distinction et les liens entre art et arts appliqués qui s'opèrent au sein des classes préparatoires de l'APPÉA, dans la pédagogie, les discours, etc.

1. L'articulation entre les classes préparatoires et les pratiques tous publics

Dans la plupart des cas, les étudiants des classes préparatoires publiques côtoient, dans le même établissement, des élèves de tous les âges inscrits dans les ateliers tous publics. Et dans le cas où les classes préparatoires sont dans des locaux distincts, les établissements auxquels elles sont intégrées (des EPCC le plus souvent) dispensent également des ateliers tous publics qui accompagnent notamment des lycéens dans la préparation de l'option arts plastiques ou aux concours des classes préparatoires.

L'enjeu de cette thématique est d'examiner les passages entre ces différentes formations selon deux aspects :

- Comment est identifié et mis en valeur une logique de filière entre les ateliers pour les jeunes, les lycéens en particulier, et les étudiants de classe préparatoire au sein de nos établissements, en incluant éventuellement les ateliers que mènent parfois nos enseignants en milieu scolaire ?
- Et plus largement, quels sont les liens entre les étudiants des classes préparatoires et les amateurs ? S'agit-il toujours d'un simple côtoiement ou certains établissements favorisent-ils des échanges à travers des rencontres organisées, des projets, etc. ?

2. Les expériences hors format

La préparation des concours en quelques mois impose aux classes préparatoires des contraintes en termes de rythme et de densité de travail qui tend à limiter les projets hors du cadre des ateliers et des cours. Néanmoins des expériences singulières qui débordent ces formats sont tentées ici et là. L'enjeu sera d'en présenter quelques-unes afin de susciter des idées chez d'autres.

3. Les fondements de la distinction et les liens entre art et arts appliqués qui s'opèrent au sein des classes préparatoires de l'APPÉA, dans la pédagogie, les discours, etc.

« Quelle différence y a-t-il entre une classe préparatoire et une MANAA sachant que les deux pourront me permettre d'accéder à une formation supérieure en design ? » Nous sommes régulièrement confrontés à la difficulté de répondre à cette question des lycéens ou de leurs parents. Et chaque fois nous constatons que la distinction entre une forme de design proche de l'art et un design orienté vers le marketing est peu pertinente. Les différences tiennent à des approches pédagogiques qu'il est difficile d'expliquer clairement.

La distinction entre art et arts appliqués telle que nous l'élaborons dans nos maquettes pédagogiques, nos discours, nos conceptions de l'activité artistique, etc. est déterminée par une histoire spécifiquement française que l'intervention de Stéphane Laurent, historien des relations entre l'art et l'industrie et spécialiste de l'enseignement des arts appliqués, rappellera afin de nous aider à mieux penser les notions que nous manipulons sur ces questions.

En complément de ce rappel historique, Jacqueline Febvre nous présentera la classe préparatoire, singulière dans le contexte français, qu'elle vient de mettre en place au sein de l'EPCC de l'École d'art et de design d'Orléans : une formation qui annonce une préparation tant au réseau des écoles supérieures d'art qu'aux formations supérieures en arts appliqués.

Ces deux interventions seront suivies d'échanges avec les participants.

PRÉ-PROGRAMME

9h : Accueil des participants

9h30-11h

L'articulation entre les classes préparatoires et les pratiques tous publics (4 à 6 interventions courtes)

11h Pause

11h15-12h30

Les expériences hors format (4 à 6 interventions courtes)

14h-17h30

Les fondements de la distinction et les liens entre art et arts appliqués dans nos pédagogies

14h-14h45

Intervention de Stéphane Laurent, maître de conférences en histoire de l'art à l'université Panthéon-Sorbonne où il dirige la spécialité Art et industrie. Auteur, notamment, de *Les arts appliqués en France. Genèse d'un enseignement*, Paris, Éditions du CTHS, 1999.

Echanges avec les participants

15h30

Pause

15h45-16h15

Intervention de Jacqueline Febvre, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Orléans. Présentation la Classe préparatoire récemment ouverte sur un modèle mixte entre art et arts appliqués.

Echanges avec les participants

16h45-17h30

Table ronde avec les intervenants et des responsables et des enseignants de classes préparatoires.

Charte Education artistique et Pratique amateur Rapprochement des écoles d'arts Nantes/Saint-Nazaire

Contexte à Saint-Nazaire :

Depuis plus de 30 ans, l'Ecole d'arts de Saint-Nazaire dispense un enseignement artistique intergénérationnel :

- Cours pluridisciplinaires et de découverte des arts plastiques proposés aux enfants à partir de 5 ans
- Ateliers spécifiques correspondant aux attentes des adolescents (bande dessinée, stylisme, Street//Landart...)
- Ateliers d'initiation, de perfectionnement et de recherche pour les adultes (dessin, peinture, sculpture...)
- Cours d'Histoire de l'art, visites d'expositions, de Musées, Frac... Biennale
- Ateliers en direction d'enfants en situation de handicap
- Interventions dans les écoles maternelles et élémentaires

66 h 30 d'enseignement, dispensées du mardi au samedi, au sein de 37 ateliers, auxquelles viennent s'ajouter 315 heures annuelles d'offres éducatives.

Il est souhaitable et envisagé un renouvellement des programmes des pratiques des amateurs, au regard des évolutions et des changements de la société et des attentes des publics.

Le projet de rapprochement des écoles d'arts de Nantes et de Saint-Nazaire pour la création d'une classe préparatoire « d'excellence » pouvant accueillir 120 étudiants, nous amène à nous interroger sur l'avenir de nos élèves, enfants, adolescents et adultes, qui suivent des cours en qualité d'amateurs à l'Ecole d'arts de Saint-Nazaire et à l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes.

Charte des Pratiques Amateurs:

I - Education artistique

Les enfants de 3 à 8 ans :

L'éducation artistique est avant tout une chance donnée à chaque enfant de progresser dans le langage, d'acquérir un vocabulaire et d'être accompagné dans un univers imaginaire et ludique.

Les enfants de 9 à 11 ans :

L'éducation artistique permet de développer des idées, d'enrichir une pensée. C'est également l'apprentissage des outils et la maîtrise des gestes et des postures.

Les Pré Adolescents de 12 à 14 ans :

L'éducation artistique favorise la pratique collective au sein d'ateliers permettant de découvrir des milieux professionnels, des créateurs d'aujourd'hui. Stylisme/ Design, Street Land Art, Bande Dessinée... Clip Vidéo

Les Adolescents de 15 à 18 ans :

L'éducation artistique participe aux développements des motivations, de la curiosité des pratiques artistiques. Elle valorise et encourage le goût de la création, de l'invention et de la recherche. Elle participe au développement d'une construction individuelle et accompagne le passage du monde de l'enfance à celui d'adulte.

II - Pratique amateur

Les adultes actifs et retraités désirant un accompagnement dans un environnement de loisirs, de passions, d'échanges, de rencontres et de partages.

- Prendre en considération les attentes d'apprentissage technique, en programmant une offre d'apprentissage et de transmission des savoir-faire.
- Privilégier la diversité des apprentissages classiques type Beaux-Arts (peinture, volume, dessin..), des Arts Appliqués (design/céramique, illustration/gravure..), ainsi que les nouvelles technologies (numérique, vidéo, photo, installation...)
- Favoriser un partage inter générationnel au sein de la vie de l'établissement.
- Valoriser les productions : manifestations sur 2 week-ends (Mai / Juin) à Nantes et St-Nazaire autour de la pratique du dessin sous toutes ses formes.
- Organiser des stages et des workshops pendant les week-ends et les vacances scolaires.
- Programmer, en dehors des ateliers, des voyages, des visites d'expositions et un cycle de conférences d'Histoire de l'Art.
- Construire et accompagner un réseau de pratiques amateurs à l'échelle départementale (association les amis de l'Ecole d'arts), organiser des rencontres, des colloques...
- Offrir un espace de consultation de documents spécialisés : abonnements aux revues, Centre de documentation...

III- Accompagnement des Lycéens vers des études supérieures artistiques

- Cours pratiques et théoriques
- Workshops pendant les vacances scolaires
- Bilans et présentations du travail
- Rencontres avec des anciens élèves, étudiants en écoles supérieures d'arts
- Voyages et visites d'expositions

DOCUMENT 4

« Contenu pédagogique classe préparatoire, 2016-2017 » (extrait) – École d'arts de Saint-Nazaire –
Juin 2016

Contenu pédagogique classe préparatoire, 2016 – 2017.

Actualités artistiques et pratiques textuelles

Contenu

Effectuer une veille de l'actualité de l'art contemporain

Rencontrer les acteurs de l'art et visiter les lieux de production et de diffusion

S'exercer à la pratique de l'écriture à travers différentes formes : compte-rendu, article, entretien, récit, dissertation, ...

Réaliser un journal de l'année

Objectifs

Suivre et connaître l'actualité de l'art contemporain de l'année scolaire

Acquérir des méthodes d'écriture dans plusieurs registres

Développement

Premier trimestre : définitions de l'art contemporain, cartographie des acteurs et de leur rôle respectif, des exemples de parcours artistiques, mise en place de la revue de presse, rencontres des acteurs et visites des lieux avec production de témoignages : photographies, entretiens, articles, ...

Deuxième trimestre : poursuivre la veille et la réalisation de la revue de presse, la recontre des acteurs et la visite des lieux, s'exercer aux sujets des concours en histoire de l'art, commencer à concevoir le journal avec l'intervention d'un graphiste sous forme de workshop.

Troisième trimestre : conception du journal, suivi individualisé en fonction des projets

Moyens

- Une revue de presse collective
- La tenue d'un cahier avec des prises de notes
- Un journal
- Des visites d'expositions et d'ateliers
- Des rencontres avec les acteurs : artistes, critiques d'art, commissaires d'exposition, ...

Ressources

La bibliothèque de l'école d'arts

La bibliothèque du Grand Café

Centres d'art, fracs et musées

Ateliers et collectifs

Histoire de l'art

Contenu

Acquérir des connaissances, mettre en place des méthodes d'analyse et de recherche, s'exercer à une recherche suivant un mode historiographique (la microhistoire), exposer oralement sa recherche.

Objectifs

Faire connaissance avec le domaine de l'histoire de l'art et son historiographie

Enrichir sa culture artistique

Pratiquer l'histoire de l'art et la recherche

Développement

Premier trimestre : Une histoire de la photographie et ses répercussions comme outil mécanique et de reproduction sur les autres formes artistiques, réalisation d'un dossier de dix pages à partir d'une problématique. Les débuts de la photographie : dessiner avec la lumière, travailler l'image : le Pictorialisme,

Deuxième trimestre : Histoire de la relation entre l'art et l'architecture au XXème siècle : orner, décorer, dialoguer, intégrer, collaborer, incorporer, synthétiser, préfabriquer, fusionner, séparer, échanger, recycler ... autant de verbes qui qualifient les relations de l'art et de l'architecture. Le cours sera complété par des balades urbaines à Saint-Nazaire et une recherche aux archives municipales pour réaliser un dossier.

Troisième trimestre : Représentations et actions : évolution du féminin dans l'art moderne et contemporain à partir de l'ouvrage « Artistes femmes : femmes artistes » de Catherine Gonnard et Elisabeth Lebovici, Paris : Ed. Hazan, 2007, 480 p. Permet d'aborder les questions de la représentation, de l'enseignement, des communautés et réseaux féminins, de l'évolution des femmes comme artistes, du féminisme, du genre, ...

Format Exposés, rencontres et conférences

Moyens

Alternance de cours magistraux et de travaux dirigés et d'exposés.

Ressources

La bibliothèque de l'école d'arts
La bibliothèque du Grand Café
Les archives municipales
Site de la RMN
Site de la bibliothèque Kandinsky
UBUWEB
Tènk
Documentation personnelle

Peinture

Contenu

Les sujets s'appuieront sur le programme en histoire de l'art afin de soutenir la pratique de références et d'exemples pour ouvrir des possibles. Le rythme de l'année commencera par des sujets sous forme d'exercices courts, un sujet/une séance ou deux puis le traitement des sujets s'étoffera afin d'intégrer une méthodologie de recherche. Les différentes techniques picturales découleront des sujets donnés en favorisant la diversité.

Objectifs

S'exercer à des approches variées de la peinture issues de l'histoire de la peinture du XX^{ème} siècle avec l'apport du photographique : cadre, hors-cadre, décadrage, plongée, contre-plongée, macro, micro, valeurs de gris, ... et de la relation à l'architecture, du décoratif à la fusion, échanger les caractéristiques de la peinture et de l'architecture.

Dépasser ses habitudes, découvrir autre chose, se mettre en danger, ...

Développement

Premier trimestre : Sujets à partir des apports du photographique dans la peinture et inversement

Deuxième trimestre : La peinture dans ses relations à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage

Troisième trimestre : en fonction du thème de l'exposition de fin d'année

Moyens

Carnet de recherche
Peintures avec une grande variation des formats et de supports

Ressources

Bibliothèque école d'arts
Extraits de films
Recherche documentaire

Suivi d'orientation

Contenu

Information générale sur les établissements d'enseignement supérieur en art, arts appliqués, architecture.

Information spécifique sur le réseau des Écoles des beaux-arts, leurs cursus et leurs spécificités

Faire le point avec chaque étudiant sur les attentes et les centres d'intérêts

Décrypter les informations et se préparer.

Réaliser un schéma avec des scénarii d'orientation

Objectifs

S'informer et connaître l'enseignement supérieur de la filière artistique

Apprendre à différencier l'offre de formation, statut des écoles, cursus, durée, diplômes

Mesurer sa motivation, ses compétences

Développement

Faire prendre conscience aux élèves que l'orientation est un processus qui s'inscrit dans le temps (phases d'information, recherche et préparation, dates limites, procédures spécifiques).

Moyens/Ressources

Établir une fiche dialogue avec les intentions puis les vœux d'orientation, définir les moyens pour atteindre son but. Suivi collectif et individuel.

Sites et plaquettes des établissements, témoignages d'étudiants et jeunes artistes, présentation des établissements par assistant(e)s pédagogiques ou directeurs et directrices d'établissement

Les écoles supérieures d'art et design territoriales

Vade-mecum

Mai 2017

Préambule

Les écoles supérieures d'art publiques ont été profondément transformées par le processus de réforme amorcé en 2002 qui les a menées à intégrer le cadre du schéma européen de l'enseignement supérieur. Elles occupent aujourd'hui une place majeure dans le champ des enseignements artistiques et ont pu préciser leurs spécificités pédagogiques et leurs territoires de recherche aux côtés des universités et grandes écoles et avec le milieu professionnel de l'art et de la création.

Depuis 2010, la grande majorité des écoles supérieures d'art publiques territoriales sont constituées en EPCC, Établissements publics de coopération culturelle, fondés par les collectivités territoriales qui ont créé et porté ces écoles pendant des décennies au sein de leurs services. Les 7 années d'expérimentation de ce nouveau statut, qui a rendu les établissements autonomes afin qu'ils puissent délivrer des diplômes nationaux conférant les grades de Licence et Master et s'inscrire pleinement dans le système européen de l'enseignement supérieur, ont modifié sensiblement les relations entre les établissements et les collectivités territoriales.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de tirer les enseignements de cette période pionnière pour poursuivre le développement de ces établissements atypiques, à la croisée de l'enseignement supérieur, du monde de l'art et des politiques culturelles territoriales.

Le présent vade-mecum a pour objet de poser les termes des responsabilités des acteurs engagés dans la vie de ces établissements, de « faire contrat » au regard de ce qu'est et de ce que doit être une école supérieure d'art publique sous le statut d'EPCC.

Rappelons enfin que bien qu'hors du cadre et objet de ce vade-mecum, les usagers de nos établissements que sont les étudiants occupent une place singulière et première au sein des EPCC. Situés au cœur des missions des établissements, ils sont acteurs de leurs formations en interaction avec les équipes pédagogiques et l'ensemble des parties prenantes, avec voix consultatives et décisionnaires au sein des différentes instances de gouvernance.

I. Qu'est-ce qu'une école supérieure d'art territoriale ?

a. Un Établissement Public de Coopération Culturelle – EPCC

Encadré par la loi du 4 janvier 2002 et la loi du 22 juin 2006 (et codifié aux articles L.1431 -1 et suivants du code général des collectivités territoriales), l'EPCC est un outil de décentralisation. Expérimenté dans les années 2000-2002, il est conçu pour permettre à au moins 2 collectivités (ou établissements publics de coopération intercommunale) de **gérer ensemble un service public culturel** là où chacune ne pourrait le faire de manière isolée. Il peut concerner l'ensemble des secteurs de la culture.

Les activités de l'EPCC doivent présenter un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuer à la **réalisation de la politique culturelle nationale**. L'État peut en être membre, et il s'avère que dans le cas des écoles supérieures d'art, qui sont sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et qui délivrent des diplômes nationaux, ceci est même essentiel.

L'EPCC est un outil de coopération véritable au sens où il est conçu pour sortir du « qui paie décide » en donnant aux membres fondateurs par exemple la possibilité de dissocier le nombre de sièges au Conseil d'administration du montant des financements. Les contributions sont de plus intégrées dans un seul et même budget.

L'EPCC requiert un positionnement politique affirmé car il relève d'un mode de gestion radicalement différent d'une association ou d'un syndicat mixte avec des responsabilités singulières :

- Il s'articule autour d'un projet solidaire dans une logique de coopération ;
- Y contribuer financièrement en qualité de membre ne relève pas d'une subvention octroyée à un projet indépendant mais bien d'une contribution obligatoire et volontaire à un projet librement défini et partagé ;
- Il ne s'agit pas non plus d'une relation de prestation avec un établissement qui serait sollicité par ses membres pour des services.

Les collectivités fondatrices créent via l'EPCC une nouvelle collectivité publique dont elles sont entièrement responsables comme de leurs collectivités propres.

L'EPCC est autonome à la fois :

- vis-à-vis des collectivités membres du conseil d'administration,
- vis-à-vis des usagers, partenaires et fournisseurs,
- et dans ses choix définis par ses statuts et son Conseil d'administration.

Son directeur est porteur d'un mandat pour déployer et mettre en œuvre en toute indépendance son projet pédagogique, scientifique et artistique dans le cadre des orientations et budgets alloués par le Conseil d'administration. **L'enseignement supérieur artistique est au centre de ce projet, en conformité avec les règles et usages du service public et les tutelles pédagogiques et scientifiques nationales.**

b. L'École supérieure d'art et de design

Rappel historique

Dès le milieu du 18^e siècle se fondent à Paris et dans les grandes villes de province des écoles ou académies des « beaux-arts » ou des « arts appliqués/arts décoratifs » avec des objectifs clairement posés par leurs fondateurs. Suivant les territoires, ces écoles sont amenées, à travers la pratique de l'atelier, à promouvoir les « beaux-arts » alors regroupés en quatre disciplines (gravure, sculpture, peinture, architecture) et à accroître la qualité des produits de l'industrie en pleine expansion par la formation des ouvriers et leur perfectionnement dans ces disciplines. Les frontières entre métiers d'art et beaux-arts sont alors ténues, et vont s'affirmer tout au long du 19^e siècle.

Très liées aux métiers, les écoles des beaux-arts structurent au fil du 20^e siècle leurs enseignements entre ce qui relève de fait de la formation professionnelle d'excellence artistique requalifiée de « supérieure » d'une part, et d'autre part de ce qui ressort des cours pour le public amateur.

Les événements de 1968 bousculent cet édifice, amenant André Malraux à créer en 1970 des écoles nationales supérieures d'architecture d'une part et des écoles supérieures des beaux-arts d'autre part. La rupture avec l'académisme prôné depuis plus de deux siècles est alors porteuse d'évolution notable des cursus et des options pédagogiques. C'est parce qu'elles étaient petites, libres et peu organisées que les écoles ont été dans les années 70 et 80 le laboratoire d'une profonde réforme plaçant **l'art et l'artiste au cœur de leur pédagogie**. Prenant la mesure de l'impact des avant-gardes, le ministère de la Culture a mis fin au décalage entre les formations artistiques et l'état de **l'art contemporain international**. Il a substitué à la tradition du maître et des ateliers une méthode fondée sur la recherche personnelle, l'expérimentation et la collégialité. Il a également instauré des enseignements théoriques qui ont permis de **décloisonner des formations jusque-là très professionnelles et d'initier l'ère de la méthode généraliste, à l'image de ce qu'était devenu l'art lui-même, un art libéré de l'académisme et des contraintes techniques et marchandes**.

Les diplômes nationaux supérieurs principaux sont alors créés, sanctionnant un 1^{er} cycle du supérieur (3 ans : Diplôme National d'Arts Plastiques – DNAP) et un 2^e cycle du supérieur (2 ans : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – DNSEP) dans diverses options en art et design.

Ces établissements de fait « supérieurs » sont répartis, à l'aube du 21^e siècle entre une dizaine d'établissements « nationaux » relevant des financements du ministère de la Culture et près de 50 sites d'établissements territoriaux, sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture, délivrant les mêmes diplômes que les établissements nationaux mais portés par les collectivités territoriales sous la forme de régie municipale ou d'agglomération.

Le statut d'EPCC pris par ces écoles territoriales depuis les années 2010-2012 tout en restant financées à 80% par les collectivités, a permis de poursuivre ce cheminement en **intégrant pleinement le système européen de l'enseignement supérieur** et en permettant aux deux diplômes nationaux (DNA et DNSEP) de conférer les grades de Licence et de Master. Ce statut *a priori* sied bien à ces établissements car, tout en leur donnant une

autonomie juridique, il permet d'associer les collectivités à l'État, lui aussi membre fondateur de ces établissements et par ailleurs garant de ses diplômes nationaux.

Identités pédagogiques

L'école supérieure d'art et design publique dispense une pédagogie singulière, distincte de celles proposées dans les universités ou dans les écoles d'arts appliqués. Elle est **un lieu qui donne les moyens de la création, encourage et initie des situations d'expérimentation à partir de la pratique des artistes, auteurs et designers eux-mêmes, de plain-pied dans le monde de la création contemporaine.** Au-delà, elle ne s'assigne aucun but *a priori*, mais constitue un milieu où les étudiants peuvent construire leurs activités et autant de nouvelles formes que de métiers inédits dans le champ de l'art et du design. La pédagogie du projet centrée sur les figures de l'artiste et de l'auteur est la marque de fabrique des écoles d'art. **Les parcours des étudiants sont très individualisés grâce à un taux d'encadrement élevé, une équipe pédagogique diversifiée et des moyens de production.**

C'est ce qui distingue l'école d'art publique de tout autre établissement d'enseignement supérieur.

L'ESA se caractérise par :

- une équipe enseignante très diverse, dont les membres sont des acteurs du champ culturel, industriel, scientifique ou technique (artistes, designers, théoriciens, critiques d'art, commissaires, chercheurs),
- une pratique collégiale du jugement et de l'appréciation,
- deux instances consultatives : le conseil de la vie étudiante et de la pédagogie et le conseil scientifique
- des pôles techniques dans les domaines de la fabrication et des médias (métal, bois, plastique, sculpture, céramique, fusion, reprographie, sérigraphie, photo, vidéo, son, 3D, modélisation, web, réseau, synthèse...),
- un lien avec le monde professionnel qui est assuré par un fort contingent d'intervenants diversifiés et renouvelés (artistes, designers, chercheurs, cinéastes, philosophes, musiciens, écrivains, chorégraphes...) mais également par des collaborations avec les musées, les FRAC, les centres d'art, les associations et les structures de diffusion et de production sur les scènes locales, nationales et internationales,
- des locaux et des équipements différenciés, qui créent des communautés et qui servent la pédagogie : ateliers (peinture, sculpture, impressions...), salles de cours, amphithéâtres, studios, labos (photo, audio, vidéo, info...), ateliers individuels, bibliothèques, salles de projection ou de concert, galeries d'exposition...
- une activité autant pratique que théorique, autant individuelle que collective.

C'est ce modèle de l'école supérieure d'art publique qui non seulement fonctionne du point de vue de l'insertion professionnelle, mais qui est nécessaire dans la société actuelle. En effet, elles peuvent et doivent préserver leur rôle dans une filière des arts plastiques et du design qui a un poids économique en croissance en France. De plus, l'image, et plus largement la culture du visuel et du sensible, ont une part de plus en plus importante dans la société contemporaine. Cette importance croissante accordée par le monde économique et plus largement par la société aux valeurs et aux processus de création issus du monde de l'art se reflète dans :

- les mutations économiques des industries culturelles de l'image et de l'audiovisuel,
- le poids croissant des industries créatives,
- la place donnée au numérique sous toutes ses formes.

c. Un établissement d'enseignement supérieur et de recherche

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche auquel appartiennent les écoles d'art se caractérise par :

- une reconnaissance entre pairs et une gouvernance par les pairs,
- la liberté académique et scientifique,
- une autonomie juridique,
- un mouvement croissant vers une autonomie financière et des instances déconcentrées d'arbitrages,
- le respect d'une organisation des formations conforme aux accords de Bologne dans le cadre européen du LMD,
- la place centrale de la recherche,
- des enseignants qui ont à la fois une mission d'enseignement, une mission de recherche et des missions administratives.

Les écoles supérieures d'art doivent satisfaire elles aussi ces critères au mieux, à la place qui est la leur, à savoir depuis le champ de l'art et via toutes les possibilités d'arbitrage qu'offre le statut d'EPCC.

d. Quelles incidences ?

L'École d'art territoriale est un EPCC dont l'objet premier est l'enseignement supérieur et la recherche, dans le domaine tout particulier de la création, avec une tutelle pédagogique du ministère de la Culture. C'est en cela même que **réside tout son potentiel pour les territoires, en termes d'attractivité, d'image, de dynamisme économique et d'ouverture à la culture.**

À partir de 2002, les écoles d'art sont entrées progressivement dans le schéma européen de l'enseignement supérieur : l'habilitation à délivrer des diplômes valant grade de Licence et de Master, l'autonomie juridique par la transformation en établissements publics, la mise en œuvre du système européen de transfert et d'accumulation de crédits, la reconnaissance de leur activité de recherche, la possibilité de développer des 3^{es} cycles et de délivrer des diplômes conjoints avec les universités et grandes écoles, leur association aux Com UE et regroupements d'universités.

Si les écoles d'art sont donc désormais de plain-pied dans l'enseignement supérieur et à même statutairement de satisfaire la plupart des critères listés ci-dessus, si les conseils d'administration prennent garde à concevoir les **statuts, règlements intérieurs** et les **projets d'établissement** au mieux, certaines incapacités demeurent toutefois, en attente de dispositions légales.

A ce stade et pur que les écoles d'art satisfassent pleinement les exigences de l'enseignement supérieur (activité de recherche, gouvernance par les pairs, principe de liberté académique...) le statut des enseignants des EPCC devra nécessairement être réformé en conséquence.

II. Responsabilités des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales membres d'un EPCC agissent, délibèrent et ont en responsabilité un établissement dans toutes ses composantes, comme il en est de leur responsabilité dans le cadre de leurs propres instances délibératives. Elles sont, à ce titre, **pleinement co-responsables de l'activité et du fonctionnement de l'établissement ainsi que de la gestion du personnel et de la politique sociale.** Leurs contributions financières relèvent d'engagements et de dépenses à caractère obligatoire, ce qui distingue ces contributions des subventions qu'elles peuvent être amenées à verser à divers acteurs de leur territoire. L'EPCC ne leur est pas « extérieur ».

Avec l'État, pour ce qui concerne les écoles d'art, les collectivités territoriales **définissent dans les statuts de l'établissement la nature du projet et les modalités de sa gouvernance** (présidence, conseil d'administration, direction, conseils, procédures...). Elles définissent également **le cahier des charges au moment du recrutement du directeur**, avec des étapes de consultation de représentants des équipes et des étudiants et de la communauté des pairs.

Ces décisions sont encadrées par la loi mais il s'avère que celle-ci n'est pas suffisamment précise sur certains points. Afin que l'EPCC se conforme au mieux aux réquisits de l'enseignement supérieur et du monde de l'art, il convient donc de **suivre, pour la rédaction des statuts, des règlements intérieurs et des procédures de recrutement, les bonnes pratiques que la communauté des écoles d'art élabore en son sein**, à travers les chartes qu'elle produit dans le cadre de l'ANdEA notamment.

Dans le cadre des conventions globales de fonctionnement, qui s'appuient sur le projet d'établissement proposé par le directeur et ses équipes et approuvé par le Conseil d'administration, les collectivités déterminent les moyens financiers en fonctionnement et en investissement, et les moyens humains (mise à disposition) et matériels par lesquels elles contribuent au projet de l'établissement et à son développement. L'ensemble des membres fondateurs s'entendent aussi pour **réexaminer régulièrement le montant des contributions inscrites aux statuts afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées.**

Les collectivités territoriales veillent enfin à ce que le projet de l'établissement s'intègre et contribue à la politique de développement culturel de leurs territoires, gage de sa pleine intégration locale.

III. Responsabilités de l'État

Lorsqu'il est membre fondateur de l'EPCC – ce qui est naturel dans le cas des écoles d'art qui sont sous tutelle du ministère de la Culture et qui délivrent des diplômes nationaux –, **l'État est porteur des mêmes obligations et**

responsabilités que les collectivités territoriales co-fondatrices vis-à-vis des personnels et des moyens nécessaires pour assumer le fonctionnement et le financement de l'établissement et assurer sa qualité et sa pérennité.

Par ailleurs, l'État assume une **tutelle pédagogique** en l'espèce du ministère de la Culture (MCC) pour tout ce qui relève des contenus et de l'organisation des formations et diplômes délivrés. En relation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et d'autres instances telles que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturelles (CNESERAC), le MCC intervient pour habilitier les diplômes et accréditer les établissements.

Aux côtés des collectivités territoriales, l'État, via les DRAC en région, joue enfin un **rôle de prescripteur et d'accompagnement** pour le développement des établissements. Il est **garant des normes des secteurs de l'enseignement supérieur et du monde de l'art**, même si ses contributions aux EPCC ne représentent actuellement que 10% en moyenne des budgets de fonctionnement des écoles d'art.

Si cette asymétrie entre les contributions de l'État et celles des collectivités territoriales trouve sa source dans l'histoire des établissements, elle n'en demeure pas moins problématique voire paradoxale désormais, avec le développement de la recherche, le mouvement de conformité avec le système de l'enseignement supérieur et la réforme du statut des enseignants tant attendue. En outre, le glissement observé des financements de l'État vers des subventions ponctuelles sur projets (recherche, partenariats, inscription dans les ComUE, professionnalisation...) contredit de fait la logique contributive des membres fondateurs des EPCC via un financement statutaire pérenne qui doit couvrir les besoins en fonctionnement et l'ensemble des missions obligatoires de l'école (dont la recherche et la professionnalisation par exemple).

IV. Responsabilités du conseil d'administration

Tel que défini dans les statuts de l'établissement et conformément à la législation sur les EPCC, le Conseil d'Administration réunit les représentants des personnes publiques membres de l'établissement, du personnel, des étudiants et des personnalités qualifiées. Organe décisionnaire de l'établissement, il élit parmi ses membres le/la président/e qui nomme le/la directeur/trice après avis du conseil d'administration : son rôle est donc premier et déterminant dans les orientations données à l'établissement. Sa responsabilité porte par ailleurs sur l'adoption des projets d'activité et budgets prévisionnels d'une part, bilans d'activité et comptes d'autre part. À ce titre lui sont soumis tous les actes impliquant la responsabilité de l'établissement et son budget (tarifs, conventions, partenariats, tableau des effectifs...).

L'ESA étant au cœur des enjeux et tensions entre enseignement supérieur, école d'art et établissement territorial, le CA reflète dans sa composition ces paradoxes et enjeux. Si l'on se réfère aux critères de l'enseignement supérieur, les principes de gouvernance par les pair-e-s sont la règle. Selon la législation sur les EPCC, les collectivités fondatrices et contributrices de l'établissement doivent avoir la majorité des sièges au sein du CA. Au cœur de ces paradoxes, il importe de favoriser la pleine expression des représentants du personnel et des étudiants, ainsi que des personnalités qualifiées, qui sont à même de témoigner de la réalité de la vie de l'école, et des enjeux professionnels. Il est donc nécessaire de leur réserver le plus grand *nombre possible de sièges pour le bon équilibre du fonctionnement du CA et de ses décisions.*

V. Responsabilités des présidents

Tel que défini par les statuts communs aux EPCC, le président préside le Conseil d'administration, nomme le personnel et représente l'établissement. Il nomme le directeur après la procédure de recrutement et avis du Conseil d'administration. Il engage alors l'établissement dans le projet d'orientation proposé par le directeur qui a été retenu.

Ainsi posée, la relation entre le président et le directeur est au cœur du positionnement juste de chacun, condition du bon fonctionnement de la gouvernance de l'établissement.

Le statut d'ordonnateur qui est celui du directeur décentre le président de cette fonction traditionnellement attribuée aux élus des collectivités pour porter son action dans l'animation et le suivi du Conseil d'administration, d'amont en aval, en lien avec les autres instances constitutives de l'établissement.

Le président joue par ailleurs un rôle essentiel dans la **relation aux élus des collectivités membres de l'EPCC**, au-delà des représentants qui siègent au Conseil d'administration. C'est donc bien d'un positionnement

stratégique qu'il est question ici, en interrelation avec les représentations, directions et élus des collectivités territoriales et de l'État.

VI. Responsabilités des directeurs

Le directeur est nommé sur la base d'un projet d'orientation écrit et présenté oralement lors du jury de recrutement. Ces orientations deviennent les orientations de l'établissement, que le directeur devra traduire concrètement en projet d'établissement en fédérant les différents acteurs de l'école, mais aussi ses partenaires, pour définir les objectifs à atteindre, les méthodes et processus d'organisation et les moyens nécessaires pour y parvenir, pour la durée de son mandat, voire à plus long terme. **Ce projet d'établissement, présenté 6 mois à un an après le recrutement, approuvé par le Conseil d'administration, discuté au sein des conseils pédagogique et scientifique, est la base du contrat d'objectifs et de moyens qui lie l'établissement à ses fondateurs/contributeurs pour la durée du mandat.** Le directeur organise l'établissement et son programme librement à partir de ce document, qui est également ce qui fait référence lors de l'éventuelle demande de renouvellement du mandat.

Le projet d'établissement est clairement distinct du projet d'orientation du directeur lors de son recrutement puisqu'il **formalise, à partir de ce projet d'orientation, les bases d'un contrat qui engage ses porteurs avec des engagements réciproques.** Il doit prendre en compte les 3 dimensions qui constituent et caractérisent un EPCC/ESA :

- un établissement d'enseignement supérieur, dans le domaine de la création par la création, en relation étroite avec les acteurs professionnels de l'art et du design, et qui remplit toutes les conditions pour délivrer les diplômes nationaux du ministère de la Culture,
- inscrit dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau régional (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation - SRESRI), national et international,
- et acteur du développement culturel et artistique du territoire et de sa population.

Tous les participants de l'EPCC se donnent des obligations, dont la validation du projet d'établissement en termes d'objectifs et de moyens eu égard aux contraintes qu'impliquent cette triple dimension. Le projet d'établissement s'articule à un contrat d'objectif et à un contrat de moyens et garantit l'indépendance artistique et pédagogique du directeur une fois le projet d'orientation validé.

VII. Responsabilités des équipes

Un établissement d'enseignement supérieur, au service de ses usagers, qui sont en premier lieu des étudiants, accomplit ses missions à travers son équipe pédagogique et de recherche. **Les enseignants et assistants pédagogiques, qu'ils soient artistes, designers, théoriciens, auteurs ou tout autres professionnels de la création, mettent en œuvre le projet d'établissement :**

- un enseignement de la création par la création, tant dans les cours publics que dans l'enseignement supérieur,
- une exigence dans les pratiques et contenus pédagogiques en phase avec les attendus de l'État et en phase avec le monde de l'art et de la création,
- un engagement dans la recherche avec des partenariats artistiques, culturels et académiques,
- la participation à l'organisation pédagogique et aux instances de l'établissement,
- le suivi et l'encadrement pédagogique, les jurys d'examens et de concours, l'évaluation des étudiants,
- des contenus et des propositions de projets artistiques et culturels impliquant les élèves ou les étudiants en interaction avec le territoire, ses acteurs institutionnels ou associatifs, et ses habitants.

Les équipes administratives et techniques concourent elles aussi à l'ensemble de ces missions dans leurs domaines respectifs ; elles sont en charge du bon fonctionnement de l'établissement en matière de gestion, d'administration et de maintenance des moyens logistiques. En contact permanent avec les étudiants et les enseignants, elles contribuent également au quotidien aux missions pédagogiques.

CHARTRE NATIONALE DES ÉTUDES EN ÉCOLE D'ART

Une proposition de l'ANdÉA,
Association nationale des écoles supérieures d'art
Février 2014

LES ÉTUDES LA PÉDAGOGIE LE CURSUS

Les écoles d'art ont connu une histoire qui nourrit ce qu'elles sont aujourd'hui. En France, contrairement au système de l'instruction publique, le paysage des écoles d'art a été formé hors de toute volonté nationale et centralisée, au gré de l'origine géographique de tel artiste de l'Académie ou simplement au gré des besoins des manufacturiers locaux. Les écoles d'art relèvent simultanément de l'enseignement des beaux-arts et de l'enseignement professionnel, qui les situent, tour à tour, dans des ateliers d'artistes, des écoles municipales ou encore des écoles de fabriques. C'est parce qu'elles étaient petites, libres et peu organisées que les écoles ont été dans les années 70 et 80 le laboratoire d'une profonde réforme plaçant l'art et l'artiste au cœur de leur pédagogie. Cette réforme, qui prenait sa source dans l'invention de l'art moderne au 19^e siècle, était rendue possible un siècle plus tard par la création du Ministère des affaires culturelles en 1959. Prenant la mesure de l'impact des avant-gardes, ce ministère a mis fin au décalage entre les formations artistiques et l'état de l'art contemporain international. Il a substitué à la tradition du maître et des ateliers une méthode fondée sur la recherche personnelle, l'expérimentation et la collégialité. Il a également instauré des enseignements théoriques qui ont permis de décloisonner des formations jusque-là très professionnelles et d'initier l'ère de la méthode généraliste, à l'image de ce qu'était devenu l'art lui-même, un art libéré de l'académisme et des contraintes techniques et marchandes. De la fin du 19^e siècle à nos jours, l'art (ou l'art libre, les beaux-arts, l'art moderne puis l'art contemporain) s'est séparé des arts appliqués et industriels, le secondaire du supérieur, les écoles des universités, chacun se construisant son espace institutionnel.

LES ÉTUDES

L'architecture des études et les diplômes

Les écoles supérieures d'art placées sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture sont au nombre de 46, réparties en 59 sites sur le territoire national. Dans la plupart de ces écoles, nationales et territoriales, les études sont construites de la manière suivante :

_Un 1^{er} cycle sanctionné par un diplôme national, Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) ou Diplôme National d'Arts et Techniques (DNAT), de niveau Licence (semestre 1 à 6) composé de :

- Une première année généraliste (semestres 1 et 2)
- Deux années dans l'une des trois options suivantes : art, design, communication

_Un 2^e cycle sanctionné par un diplôme national, le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), en art, design ou communication, conférant grade de Master (semestres 7, 8, 9 et 10) ;

_Certaines écoles proposent des 3^{es} cycles ou des post-diplômes, sanctionnés ou non par des diplômes d'école, et, conjointement avec des universités, des 3^{èmes} cycles universitaires sanctionnés par un diplôme de Doctorat.

Cinq écoles du réseau délivrent des diplômes d'établissement spécifiques : les trois écoles nationales supérieures parisiennes (ENSBA, ENSAD et ENSCI), l'École nationale de la photographie d'Arles et Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains à Tourcoing.

L'entrée dans une école supérieure d'art se fait par **concours d'admission** pour la première année. Les étudiant-e-s sont recrutés à l'issue d'un examen ouvert à tous les élèves ayant accompli leurs études secondaires et passé leur Baccalauréat ou diplôme équivalent pour les étudiant-e-s étrangers/ères. Des dérogations peuvent être accordées aux candidat-e-s non titulaires du Baccalauréat. Les épreuves d'admission sont organisées en deux phases :

_Une première phase comprenant les trois épreuves suivantes : pratique artistique, culture générale, langue étrangère ;

_Une deuxième phase décisive consistant en un entretien de motivation avec le jury d'admission à partir d'un dossier artistique présenté par le/la candidat-e.

L'organisation du concours – pouvant comprendre une épreuve d'admissibilité – relève de chaque école.

Les admissions en cours de cursus s'effectuent par commissions d'équivalence internes à l'établissement.

Le protocole de Bologne (1999) qui visait à harmoniser les enseignements à l'échelle européenne a conduit les écoles d'art à se constituer en établissements autonomes et à se conformer à l'architecture européenne de l'enseignement supérieur. Les enseignements fonctionnent par semestre et sont sanctionnés par des crédits ECTS (unités d'enseignement capitalisables et transférables) reconnus dans l'espace européen. Le DNSEP confère grade de Master.

L'école d'art comme milieu

L'école supérieure d'art et de design est un lieu qui donne les moyens de la création, encourage et initie des situations d'expérimentation, apprend aux étudiant-e-s à analyser les œuvres, à lire les images et les signes, dans une perspective résolument critique et en lien étroit avec le monde de la création contemporaine. Au-delà, elle ne s'assigne aucun but *a priori* mais constitue un milieu où les étudiant-e-s peuvent construire leurs activités et autant de nouvelles formes que de métiers inédits dans le champ de l'art et du design. Elle se caractérise par :

_une équipe enseignante, fortement diverse, dont les membres sont des acteurs dans le champ culturel, industriel, scientifique ou technique (artistes, designers, théoriciens, critiques d'art, commissaires, chercheurs en art et d'autres champs scientifiques ou techniques),

_une pratique collégiale du jugement et de l'appréciation,

_des pôles techniques dans les domaines de la fabrication et des médias (métal, bois, plastique, sculpture, céramique, fusion, reprographie, sérigraphie, photo, vidéo, son, 3D, modélisation, web, réseau, synthèse...),

_un lien avec le monde professionnel qui est assuré par un fort contingent d'intervenants diversifiés et renouvelés (artistes, designers, chercheurs, cinéastes, philosophes, musiciens, écrivains, chorégraphes...) mais également par des collaborations avec les musées, les FRAC, les centres d'art et les structures de diffusion et de production sur les scènes locales, nationales et internationales,

_des locaux et des équipements différenciés, qui créent des communautés et qui servent la pédagogie : ateliers (peinture, sculpture, impressions...), salles de cours, amphithéâtres, studios, labos (photo, audio, vidéo, info...), ateliers individuels, bibliothèques, salles de projection ou de concert, *open spaces*, galeries d'expositions...

_une activité autant pratique que théorique, autant individuelle que collective.

Outre ce qui fait l'unité du réseau des 46 écoles supérieures d'art publiques, existe entre elles une diversité dans l'organisation générale, les stratégies et la définition des seuils et des champs de savoirs et d'expériences, et l'architecture des maquettes pédagogiques. Cette **diversité de l'école de l'art**, en ses différentes écoles, constitue la richesse profonde du système français et de son histoire.

LA PÉDAGOGIE

La singularité des écoles supérieures d'art et de design françaises

En école d'art, les formations et les activités de recherche sont étroitement liées à la **création et à la pratique** et se caractérisent par des protocoles et modes de légitimation qui sont ceux du **monde de l'art et du design** :

- _enseignement de l'art par l'art,
- _primat du sensible et de l'expérimentation,
- _appréhension globale et collégiale du parcours de l'étudiant-e,
- _légitimation par les œuvres et le jugement des pair-e-s,
- _culture du projet.

L'enseignement de l'art modifie la situation habituelle de l'éducation par une approche centrée sur la singularité de chaque étudiant-e, pour en déployer toutes les potentialités. Développant une pédagogie alternative, les écoles d'art ont accompagné les mouvements artistiques contemporains, les avant-gardes et notamment les pratiques conceptuelles de déconstruction. L'arrivée d'une nouvelle génération d'artistes après 1968 a contribué à sortir les écoles de leur repli, certaines adoptant des positions pédagogiques radicales et se composant une identité propre. Dans certains établissements, l'enseignement du design a été développé dans le contexte de la pédagogie généraliste des écoles d'art, celle-ci étant intimement liée à **l'art contemporain et à l'étude du temps présent**.

Des formations d'excellence inscrites au cœur du monde professionnel

La spécificité des écoles d'art dans le paysage de l'enseignement supérieur, tant pour les filières recherche que professionnelles, est étroitement liée à leur histoire. Leur position au sein du monde de l'art les a conduites à déployer des procédures particulières, issues du champ artistique. Les écoles d'art séparent nettement la formation, qu'elles assurent, de la légitimation, qu'elles réservent à l'appréciation des acteurs du monde de l'art : **s'il est majoritairement dispensé par des artistes, l'enseignement, pas plus que le diplôme qui le sanctionne, ne suffit jamais à faire l'artiste**. Le cursus n'y est pas défini de manière réursive, par une progressivité des acquis ou par une consécution d'étapes nécessaires en vue d'une finalité. Un désir de faire œuvre forme le fond d'exigence pour les artistes-étudiant-e-s autant que pour les artistes-enseignant-e-s. C'est le chemin qui est privilégié plutôt que le but, la mise en désir qui prime sur la sacralisation de la production d'objets : accélérations et ralentissements, tâtonnements et égarements, perte et ressaisie donnent sa forme concrète et vécue à un cursus marqué par la singularité de l'approche personnelle et l'intelligence sensible.

Généraliste et non-disciplinaire, centrée sur **les figures de l'artiste et de l'auteur**, la pédagogie opère une circulation entre pensée et fabrique. C'est cette pédagogie-là, qui vise au développement d'un regard critique et d'une intelligence productive, qui garantit l'excellence des formations, l'attractivité des établissements et le haut niveau d'insertion professionnelle des diplômés dans le champ de la création artistique et du design et plus largement dans le secteur culturel. C'est aussi ce savoir spécifique que représente le champ des arts plastiques, des arts visuels et du design, et la valeur *sui generis* des pratiques à l'œuvre dans les écoles d'art, qui font l'unité du réseau des écoles supérieures d'art. La sélectivité des formations et le fort taux d'encadrement contribuent enfin à donner aux écoles d'art une place d'excellence dans le panorama européen.

Les écoles ont en outre depuis toujours développé un intérêt pour la recherche. La force, la vitalité et la qualité des écoles reposent sur les relations étroites et privilégiées qu'elles entretiennent avec le monde professionnel de l'art et du design, mais aussi avec la recherche universitaire, notamment en sciences humaines et sociales. Leurs collaborations doivent l'essentiel de leur richesse et de leur fécondité à la rencontre de champs bien différenciés – c'est-à-dire aux vertus de l'altérité.

Les enseignements supérieurs artistiques, tels qu'ils sont à l'œuvre dans le modèle singulier des écoles d'art, constituent en outre aujourd'hui un enjeu majeur. Ils se situent en effet au carrefour de trois tendances fortes, qui informent les temps présents et à venir :

- _L'importance croissante de **l'image** et de **l'interrogation du sensible** dans la société contemporaine,
- _L'importance croissante accordée par le monde économique, les politiques européennes et plus largement par la société aux valeurs et aux processus de **création** issus du monde de l'art,
- _L'importance croissante des notions **d'autonomie, de projet et de professionnalisation** dans le champ de l'enseignement supérieur.

Une approche généraliste et contemporaine

Une forte tradition de **l'ouverture, du généralisme et de l'hospitalité** caractérisent les écoles d'art françaises. Privilégiant le fonctionnement en mode « projet » et l'organisation en réseau, valorisant l'imagination, la liberté et l'expérimentation, l'école d'art vise au développement de la capacité critique et de la capacité du sujet à s'autoproduire. Elle met en situation l'étudiant-e afin qu'il/elle conduise une production artistique singulière située dans le champ de la création contemporaine.

Le savoir disciplinaire aborde la connaissance en termes de corpus et de sédimentation historique. En école d'art, c'est au contraire l'approche généraliste qui est privilégiée, non pour révolutionner à tout prix un savoir donné, mais simplement parce que le regard contemporain et transversal est préféré à la perspective historienne et compartimentée. Cette manière d'orienter la pédagogie et la recherche repose sur la création d'une œuvre singulière, exigeant un **décloisonnement, une transversalité et une approche anachronique des contenus**. Le point de départ, les matériaux, les outils et la finalité ne résident que dans la création elle-même. Par exemple, l'enseignement théorique se base sur l'apprentissage de la lecture critique, le développement de la capacité à analyser un objet, une exposition, une contribution écrite, à nommer ce qui est à l'œuvre, en prenant en compte le contexte. C'est en ce sens que l'Histoire est, en école d'art, une matière enseignée à partir du temps présent, à la manière dont Walter Benjamin parle d'« anachronisme » : le fait d'« arracher une époque déterminée au cours homogène de l'Histoire » et de « saisir la constellation que sa propre époque forme avec telle époque antérieure ».¹

Enfin, la création artistique se distingue d'autres activités créatives et sensibles par une approche particulière de la **pratique de la forme**. Penser et créer la forme présupposent une remise en question constante du procès de réalisation. Contrairement à d'autres expressions créatives, en arts plastiques et visuels l'outil et la forme produite résultent toujours d'une refondation du processus à l'œuvre. **L'instrument de travail est produit en même temps que l'objet artistique**. En d'autres termes, en école d'art on n'apprend pas comment appliquer la peinture sur la toile, on apprend à questionner la peinture et à se demander comment et pourquoi la poser sur la toile. C'est notamment cela qui distinguent les écoles d'art des établissements formant aux métiers d'art et aux arts appliqués. En écoles d'art, sont formés des individus capables de créer de nouvelles formes plastiques, de s'émanciper des codes et d'inventer leurs propres métiers. Les écoles d'art offrent un cadre et des ressources afin que les étudiant-e-s soient mis-es en situation de chercher, sans savoir à l'avance quel en sera le résultat.

En outre, elles préparent des créateurs et des auteurs pluri-média responsables, sensibilisés au contexte et au monde de l'art. Différents corps de métiers y ont toujours été associés : arts appliqués, communication, design... La formation étant délivrée par des artistes et des créateurs issus du monde professionnel, mais aussi par des théoriciens, l'enseignement du design gagne en école d'art une valeur ajoutée par rapport à son enseignement dans d'autres types d'établissements (formations à dominante industrielle ou théorique). Si les designers soulignent l'importance de la connaissance des métiers et des techniques dans toute approche de la création industrielle, ils affirment avec force que, à une époque où le design s'est affranchi du seul souci de la fonction, l'approche généraliste et transdisciplinaire d'une école d'art favorise un **design critique**. Cette approche garantit en effet des projets qui interrogent à la fois les dimensions pratiques et fonctionnelles des artefacts conçus, ainsi que leurs enjeux sociaux, culturels et immatériels. Les regards d'auteur et les projets de recherche communs aux différentes options permettent ainsi **d'associer la prospective, l'innovation, l'ingénierie et la création proprement artistique**.

Une pédagogie collégiale et polarisée par les regards singuliers

Les écoles françaises ont réussi le pari de créer des filières artistiques principalement construites autour d'un groupe collégial d'enseignant-e-s plasticien-ne-s et théoricien-ne-s et ont ainsi inventé des pratiques pédagogiques uniques en Europe. Centrée autour de la figure de l'artiste, la pédagogie s'articule autour et à partir de sa pratique, le dispositif de transmission alliant accompagnement technique, oralité et monstration. L'enseignant en art invente des **situations d'interlocution** et fait advenir des contextes de pratique et de recherche, cette recherche étant toujours déjà en jeu dans le cursus, et ce dès le 1^{er} cycle. C'est le **regard d'auteur irréductible**, incarné par l'enseignant, qui génère des formes de dialogue entre personnalités singulières, l'étudiant-e étant alors considéré-e comme artiste ou créateur/trice potentiel-le.

Toutefois, la **collégialité** est essentielle à la conduite de l'enseignement. C'est dans les moments de restitution collective (accrochages, workshops, séminaires et bilans) que la confrontation des projets et des méthodologies devient véritablement productive. Le travail commun de lecture d'œuvres, de discussions sur les méthodes et les références, et de remise en question des acquis de l'histoire de l'art met au jour des postures inconciliables et des domaines contradictoires. Ainsi favorise-t-il l'émergence de schémas inédits chez les étudiant-e-s. Cette collégialité se construit sur la durée au sein des équipes pédagogiques permanentes. Mais les écoles, en lien direct avec le monde de l'art, bousculent perpétuellement ces équipes en tissant des partenariats avec des organisations extérieures et surtout en invitant de nombreux intervenants et professeurs associés, acteurs de l'art, du design et de tout autre champ de la création. En effet, enseigner l'art, c'est enseigner ce qu'on ne connaît pas encore, puisqu'on ne sait pas ce que sera l'art.

Le jugement artistique et l'appréciation par les pair-e-s

La question de l'évaluation au sens d'un jugement artistique est au cœur du processus de l'enseignement, pour évaluer le parcours de l'étudiant-e au sein de l'institution et la qualité de son travail. **La liberté de créer, le droit à l'erreur par l'expérimentation ou encore l'autoformation** caractérisent en propre la pédagogie en école d'art, laquelle est structurée par un cursus individualisé, mais également par des moments de **jugement** plutôt que d'évaluation. Car ce qu'on appelle « évaluation » n'est possible qu'au vu d'une échelle qui permet de mesurer l'avancement, la maîtrise d'une connaissance ou les capacités acquises. Ce sont dans les formes les plus rétrogrades de l'enseignement artistique que ce type d'évaluation a eu cours – celle de la maîtrise technique par exemple, ou celle de la conformation de l'œuvre à une histoire de l'art préétablie ou à un moment de l'art. Contrairement à l'enseignement académique, celui de la création ne permet nullement d'être étalonné, dans la mesure où le travail à apprécier est justement noté pour sa qualité inédite et sa capacité à renouveler le champ de l'art.

¹ Walter Benjamin, *Œuvres III*, Appendice A, « Sur le concept d'histoire », Paris, Gallimard, 2000, p. 442).

Il est d'usage dans les écoles de juger l'étudiant-e face à ses œuvres. On apprécie donc le travail, la capacité critique, l'inscription de la personne dans une démarche cohérente, c'est-à-dire la qualité du territoire à l'œuvre. **La qualité du jugement se fonde sur la reconnaissance des pair-e-s du milieu professionnel dans l'exercice collégial de l'appréciation.**

LE CURSUS

Le premier cycle

Année 1

L'année 1 est conçue comme une **année d'orientation commune aux différentes filières**. Pratiques et théoriques, les études visent à donner aux étudiant-e-s l'ouverture la plus vaste possible sur le domaine de la création et les bases d'une formation culturelle solide et autonome.

Durant ce temps de découverte et d'expérimentation, où il s'agit aussi bien d'apprendre que de désapprendre, les étudiant-e-s sont initié-e-s aux médiums et à des pratiques et méthodologies variées, à travers un large choix d'ateliers et de studios, eux-mêmes souvent distribués entre plusieurs pôles (image, volume, son, performance, spécificité technique de type céramique, textile, illustration, et design graphique, objet ou espace...). Il s'agit aussi d'un temps d'immersion dans le monde de l'art et du design, et ce d'abord sur la scène locale, en lien avec les autres acteurs que sont les lieux de production et de diffusion, notamment les musées, FRAC et centres d'art. L'année 1 est une **année probatoire**, dans la mesure où l'étudiant-e y fait le constat de ses aptitudes ou non à s'engager dans un cursus artistique de plusieurs années. Elle éveille des questionnements plus qu'elle ne transmet un corpus de connaissances ou un socle défini de fondamentaux. C'est une année de rupture et d'orientation décisive.

Années 2 et 3

Les années 2 et 3 se caractérisent par un passage progressif d'une phase d'initiation et d'expérimentation à la construction des prémices d'une proposition personnelle. Elles se structurent autour de l'apprentissage de méthodologies de travail (pour la conduite du projet, la recherche d'œuvres de référence, le développement d'un regard critique et d'une connaissance historique). L'enseignement y accorde une grande importance à la **relativité des méthodologies**, visant à apprendre aux étudiant-e-s à faire la distinction entre une méthodologie apprise auprès des professeurs et reprise chez d'autres artistes et une méthodologie singulière relative à leur propre projet. C'est bien cette dernière qui est privilégiée, notée et appréciée.

Les années 2 et 3 consistent en l'acquisition de connaissances pratiques et d'outils techniques, conceptuels et sensibles. Elles ouvrent des processus et installent un temps dédié à l'observation et à l'invention des formes. Cette partie du cursus peut se définir aussi comme une **initiation aux fondamentaux de l'œuvre** (pratiques, concepts, matériaux, outils, modes d'existence), déclinant notamment des savoirs en histoire de l'art, en art contemporain et en théorie de l'art, mais aussi des savoir-faire en termes d'analyse de l'image et de lecture critique. C'est enfin un moment où l'étudiant-e est confronté-e au milieu professionnel extérieur par le biais du stage.

L'année 2 répartit souvent le temps de travail entre les ateliers ou studios et les workshops, permettant aux étudiants de commencer à choisir une voie prédominante. L'année 3 est une année d'orientation et d'ouverture axée sur l'émergence du parcours individuel. Elle est aussi une ouverture sur la recherche. La participation plus intense aux Ateliers de recherche et de création (ARC) et aux workshops permet de faire émerger une proposition personnelle et oriente le Diplôme National d'Arts (Plastiques ou Techniques) dans lequel sont rassemblés des travaux accomplis tout au long des trois années du cycle.

Le **diplôme** consiste en une sélection de propositions plastiques qui s'accompagne d'une présentation orale et d'un dossier de documentation. Celui-ci vient rendre compte de trois ans de travail et de l'émergence d'un projet personnel. Le diplôme est en effet un bilan de trois ans d'études. Les étudiant-e-s se posant comme créateurs/trices potentiel-le-s dans le champ contemporain, ils/elles doivent savoir formuler l'origine, l'enjeu et l'évolution d'une démarche et l'inscrire dans un champ référentiel.

Le **DNAP** (Diplôme National d'Arts Plastiques) sanctionne une étape dans un processus continu et immergé dans l'école, ouvrant le développement d'une recherche personnelle.

Le **DNAT** (Diplôme National d'Arts et Techniques) sanctionne le cycle court dans les options design et communication, en fin d'année 3 (niveau II de la certification professionnelle, licence). Il a une finalité professionnalisante affirmée dans le champ du design, ce qui explique son architecture dense et orientée vers le monde du travail et la place importante accordée au projet et au stage professionnel.

Le deuxième cycle

Le 2^e cycle se conclut en cinquième année par le passage du DNSEP, diplôme conférant grade de Master. Regroupant les années 4 et 5, il est destiné à structurer et affirmer une recherche personnelle de haut niveau. Conçue comme un véritable accompagnement « sur mesure », la pédagogie qui y est déployée alterne des apprentissages et des suivis personnalisés. Une pluralité de méthodologies résulte de la multiplicité des projets des étudiant-e-s. Si l'on peut affirmer que des domaines de savoir disciplinaire existent dans l'art contemporain (l'histoire de l'art, la théorie de l'art, le savoir et les compétences techniques par exemple), l'enseignement artistique en 2^e cycle ne se pratique jamais à partir des disciplines mêmes.

C'est sous la forme de séminaire, d'accompagnement en atelier et surtout de rendez-vous individuels que se structure l'enseignement en 2^e cycle. L'apport de connaissances de la part des professeurs se présente sous forme de **dialogue**, non plus à partir d'un savoir commun, mais précisément à partir du projet et du savoir singulier indispensable à la conduite du travail de création de chaque étudiant-e. Une importance prépondérante est à ce niveau donnée à la définition d'un territoire de recherche et à la création d'une œuvre inédite. Le 2^e cycle confère une place prépondérante aux mécanismes de création, au regard critique et aux processus d'invention dans le domaine du sensible.

La pluralité des méthodologies, la forme dialectique de la transmission, le développement d'un regard critique et l'approche généraliste et collégiale constituent les piliers de l'enseignement de la création par la création. L'**initiation à la recherche** y est conduite à **partir et en vue de l'art**, dans la continuation naturelle du parcours de l'étudiant-e.

Le **DNSEP** (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) sanctionne le 2^e cycle en art, design ou communication à l'issue de l'année 5. Inscrit au niveau I de la certification professionnelle, il est accrédité par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, conférant grade de Master. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Le DNSEP permet de se présenter aux concours de l'Agrégation, du Capes et du Capet.

L'épreuve du DNSEP consiste en la réalisation d'un **travail plastique** et la présentation d'un « **mémoire** », développé en regard du travail plastique. Il accompagne celui-ci et donne une lecture du territoire de recherche à l'œuvre, à travers des formes d'écriture à large spectre, pouvant aller du plus conceptuel au plus expérimental. Le mémoire est une manière d'articuler la forme et le fond, en réinventant les outils de l'écriture afin de les adapter au mieux à un contenu spécifique. De la même manière que pour le projet plastique, il fait l'objet d'un accompagnement collégial. Le passage devant un jury de DNSEP n'est pas un moment d'évaluation, mais la mise à l'épreuve du travail par un collège de pair-e-s. Ce dernier juge de la capacité critique de l'étudiant-e et de l'efficacité de l'œuvre à produire une attention esthétique. Il juge l'intelligence et le territoire déployé, un espace de sensibilité, une production originale. Rappelons aussi que la tradition des écoles d'art ne repose pas sur un examen d'État qui serait une habilitation à exercer une profession. L'école n'évalue pas l'aptitude professionnelle d'un jeune créateur, elle ne juge que la nature inédite du travail accompli.

Le Post-Master

Les écoles supérieures d'art accompagnent les jeunes créateurs, artistes, designers et théoriciens dans la poursuite de leur formation après le Master, développant aujourd'hui une variété de programmes de haut niveau, sélectifs et spécialisés, qui visent notamment à favoriser l'insertion dans le champ professionnel de l'art et du design. Aux programmes traditionnellement appelés des « post-diplômes » ou « sixièmes années » professionnalisantes, implantés depuis les années 80 dans divers établissements, s'ajoutent des 3^{es} cycles spécifiques aux écoles d'art. Ceux-ci sont mis en place dans le cadre des unités (une vingtaine) et des programmes de recherche² (plus de 70) que développent les écoles d'art depuis une dizaine d'années. Le paysage de ces formations post-Master, sanctionnées ou non par des diplômes ou certificats d'établissement, est diversifié et en évolution. De plus, professionnalisation et recherche en art – par les artistes et à partir de l'art – étant étroitement liées et difficilement disjointes, les différents types de formations post-Master peuvent s'hybrider.

_post-diplômes professionnalisants (une vingtaine)

_3^{es} cycles de recherche (une dizaine)

_3^{es} cycles de recherche conduits conjointement avec des universités et sanctionnés par un diplôme de Doctorat

Le Post-diplôme

Les post-diplômes sont des dispositifs resserrés sur une durée courte (un an en général, mais certains peuvent s'articuler sur plusieurs années). Soit ils consistent en une 6^e année de formation complémentaire de professionnalisation, soit ils s'apparentent à des résidences de création associées à des bourses, et non plus à de l'enseignement au sein du cursus. À dimensions variables, les post-diplômes permettent à des professionnels déjà engagés dans leur carrière de poursuivre une spécialisation ou de réaliser un projet en s'appuyant sur les ressources de l'école et sur son réseau artistique et culturel (logistique de production, possibilité d'exposition dans des conditions professionnelles...).

² Cf. *Charte nationale de la recherche en école d'art*, une proposition de l'ANdEA, octobre 2012 (édition revue en novembre 2013).

Le 3^e cycle spécifique aux écoles d'art

La recherche dans les écoles d'art est présente à tous les niveaux de l'enseignement. Les trois cycles de formation intensifient progressivement la place de la recherche : si la question de la recherche apparaît en 1^{er} cycle, c'est en 2^e cycle qu'est véritablement développée « l'initiation à la recherche », et c'est en 3^e cycle que les étudiant-e-s deviennent eux-mêmes des chercheurs. Le 3^e cycle est une **formation par la recherche** qui articule la réalisation individuelle et collective de productions dans le champ de la création.

Les 3^{es} cycles alimentent et sont alimentés par les nombreux programmes de recherche ponctuels que mènent les écoles (plus de 70 au niveau national), seules ou associées entre elles ou avec d'autres partenaires, et par les unités de recherche (une vingtaine), structures pérennes dédiées à des problèmes fondamentaux de l'art ou du design et qui entendent créer des espaces de capitalisation de connaissances et de savoir-faire. Ils radicalisent, sur des durées courtes ou longues allant de un, deux, trois voire plus de trois années, les démarches déjà à l'œuvre en DNSEP et sont construits pour et avec de jeunes artistes, designers et théoriciens qui sont insérés dans le champ professionnel de l'art et du design. Certaines écoles délivrent un diplôme d'établissement, le Diplôme supérieur de recherche en art.

Le 3^e cycle conjoint

Certaines écoles, en partenariat avec des universités, dispensent des formations de 3^e cycle sanctionnées par un diplôme de Doctorat, le cycle étant co-habilité et appuyé sur une école doctorale. Souvent, ces formations s'apparentent à des « doctorats de pratique », faisant d'un objet artistique et de l'activité de création le cœur de la thèse, avec des artistes intégrés au jury universitaire.

« En prépa publique d'art, j'ai fait des progrès impressionnants »

Quatorze classes préparatoires publiques aident des étudiants titulaires du bac à entrer dans les écoles supérieures d'arts appliqués. Une année au rythme intensif que suit Marianne Mauclair, 19 ans, à Saint-Brieuc.

LE MONDE DE L'EDUCATION | 11.03.2016 à 09h51 • Mis à jour le 11.03.2016 à 10h14 | Propos recueillis par Angèle Guicharnaud



Marianne Mauclair, étudiante en prépa à l'école des Beaux-Arts Emile-Daubé à Saint-Brieuc. Herve Le Floch

Dossier spécial Ecoles d'art (*/ecoles-d-art/*) . **Quatorze classes préparatoires publiques aident des étudiants titulaires du bac à entrer dans les écoles supérieures d'arts plastiques. Une année au rythme intensif que suit Marianne Mauclair, 19 ans, à Saint-Brieuc.**

Pourquoi avoir choisi une prépa publique aux écoles d'arts ? Comment y êtes-vous entrée ?

Après avoir obtenu mon bac en arts appliqués, je me suis inscrite en arts plastiques à l'université Rennes-II pour entrer aux Beaux-Arts de Bretagne. A la fin de l'année scolaire, j'ai passé les concours sans succès. Mais, lors de l'entretien oral, le jury m'a conseillé de faire une prépa. Cette même année, des amis ont réussi à intégrer des écoles après une prépa. Tout cela m'a décidée à postuler.

J'ai donc envoyé mon dossier à la prépa de l'école des Beaux-Arts Emile-Daubé à Saint-Brieuc. J'ai été sélectionnée pour passer l'entretien oral. C'est avant tout une discussion qui porte sur des travaux personnels et sur nos centres d'intérêt. J'ai pu parler du fait que j'avais fait du bénévolat dans des festivals. L'essentiel est de faire sentir que l'on est curieux et ouvert.

Il faut aussi montrer qu'on a un projet professionnel en tête. Avoir une idée des écoles que l'on souhaite intégrer à la fin de l'année. C'est mieux d'y avoir réfléchi, même si cela peut changer au cours de la formation.

Que vous apporte la prépa ?

Grâce aux cours pratiques très variés que nous suivons par demi-classe (sculpture, modelage, gravure, techniques photographiques...), j'ai fait des progrès techniques impressionnants. Quand je regarde mes travaux de septembre et ceux d'aujourd'hui, cela n'a rien à voir.

La prépa, c'est aussi un suivi personnalisé. Chaque semaine avec quatre autres élèves et un professeur, nous discutons de notre projet individuel mené tout au long de l'année. C'est l'occasion de prendre de la distance avec son travail et de réfléchir à de nouvelles approches. Comment aller plus loin ? Comment y greffer une autre technique ? C'est justement ce regard critique, ce recul avec mon travail qui me manquait l'année précédente, quand je préparais les concours seule.

Chaque trimestre, nous faisons également un bilan devant des professeurs et un artiste invité pour l'occasion. C'est un très bon entraînement à l'épreuve orale des différentes écoles des Beaux-Arts. On a beau avoir un superbe projet, si on ne sait pas le présenter, le défendre, l'expliquer, on perd des points.

Des artistes viennent aussi pour organiser des ateliers. Pendant trois jours, ils nous font travailler sur un thème. C'est intensif mais très riche. Cela peut ressembler aux mises en situation parfois demandées lors des concours.

Comment choisissez-vous les écoles que vous visez ?

Les professeurs connaissent bien les différentes écoles. Ils nous aident à nous orienter. Les rencontres avec des artistes qui enseignent dans d'autres écoles des Beaux-Arts sont aussi des occasions de leur poser des questions sur ces établissements, leurs spécialités, leurs méthodes pédagogiques. J'ai aussi visité quelques écoles pour être sûre que l'ambiance me convient.

La plupart des Beaux-Arts ont leur propre concours, il ne faut pas trop se disperser. Après avoir épluché l'offre de différentes écoles, j'ai choisi de passer cinq concours cette année. Principalement pour entrer dans des écoles publiques, qui offrent beaucoup de possibilités. Elles sont de bon niveau et restent abordables d'un point de vue financier.

Les chantiers

CHARTRE DES ÉCOLES D'ART DE PRATIQUES AMATEURS ÉVOLUTIVE ET COOPÉRATIVE

PRÉAMBULE

Cette charte est élaborée sur la base d'un travail de concertation et de dialogue, mené par les directions des écoles d'art de pratiques amateurs, réunies au sein de l'ANEAT. Créée en 2015, l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs a pour vocation de donner au plan national un cadre aux échanges entre ces écoles, de participer à leur structuration et d'être l'interlocutrice des associations professionnelles, des collectivités, et de l'État.

Les membres de cette association sont les collectivités territoriales, EPCC, EPCI, EPT, qui délèguent leur représentation aux responsables de ces établissements.

Cette caractéristique témoigne de la détermination des collectivités à soutenir et à développer leurs écoles, en lien avec des problématiques plus larges que celles de leurs seuls territoires, prenant en compte la question des enseignements artistiques dans leur globalité.

Les écoles d'art de pratiques amateurs ne relèvent d'aucune tutelle pédagogique, ni de la part du Ministère de la Culture, ni de celle de l'Éducation nationale ; elles ne figurent pas non plus dans la Charte de l'enseignement spécialisé en danse, musique, théâtre (Ministère de la Culture, 2001). Ainsi cette charte propose un cadre national garantissant la qualité de la démarche conduite et de l'enseignement dispensé dans ces écoles d'art territoriales. Cet objectif s'inscrit dans le respect des orientations et des textes nationaux, relatifs aux droits culturels (accès-participation-contribution, Loi NOTRe - article 28A, et Loi LCAP - article 2).

Cette charte doit permettre à ces écoles, dans la singularité de leur histoire, de leur contexte et de leur territoire de s'exprimer et de nourrir une réflexion sur la spécificité de leurs missions et de leur enseignement.

Dans un premier temps, la charte définit les missions, les objectifs et les ambitions des écoles au sein de leur territoire ; dans un second temps, elle détaille des critères nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements. La charte est conçue comme un texte évolutif et collectif, outil de référence et de dialogue. Elle recense les valeurs partagées qui doivent guider l'élaboration d'un parcours d'enseignement artistique valorisé et valorisant. Elle s'adresse aux professionnels de ces établissements, aux élus et aux usagers. La charte n'a pas de valeur réglementaire. Elle repose sur l'engagement volontaire et solidaire de chacun des signataires.

Nous attendons la validation du cabinet de la Ministre de la Culture, Madame Françoise Nyssen, pour placer cette démarche sous son patronage.

FONDEMENT

octobre 2017

ENJEUX DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE

L'enseignement artistique spécialisé s'inscrit dans une politique d'éducation artistique visant à mettre en place une véritable démocratie culturelle. La pratique artistique est un élément dynamique de construction de la personne, au sein de son environnement. Elle tend à développer des capacités de réflexion, de questionnement, de sensibilité artistique, de réactions et d'actions propices à l'intégration sociale et à l'exercice d'une citoyenneté active. Elle s'adresse à tous les citoyens pour permettre l'expérimentation, favoriser la rencontre avec l'art dans ses différentes expressions et redonner au terme amateur son sens premier. **Lieux, acteurs, dispositifs, expériences se sont multipliés tout au long des cinquante dernières années. Conservatoires de musique, de danse, d'art dramatique, centres d'art façonnent désormais le territoire. C'est dans ce maillage territorial de l'enseignement et de la culture qu'il convient de mieux définir les missions dévolues aux écoles d'art de pratiques amateurs.**

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'enseignement des arts plastiques et visuels, celui destiné aux publics amateurs comme celui en vigueur dans les écoles supérieures d'art, repose sur les notions d'expérimentation, de projet, d'exercice du sens critique, de pluridisciplinarité et de transversalité ; il est soutenu par des rencontres avec les artistes et la découverte des œuvres historiques et contemporaines.

L'apprentissage des techniques d'expression plastique, l'histoire de l'art et surtout le décloisonnement des pratiques, structurent l'élève dans sa capacité à concevoir et réaliser une démarche et une production artistiques.

Le cheminement de l'élève vers l'autonomie doit pouvoir se déployer sur un mode expérimental, en différentes étapes où seront appréciés pertinence des projets, cohérence des moyens mis en œuvre, investissement, curiosité et envie. Les compétences, savoir-faire, connaissances et références s'articulent toujours autour du sens donné à la démarche. En cela, l'élève est rendu acteur de son parcours jusqu'à exercer ses capacités d'auto-évaluation.

Ces écoles ont pour mission fondamentale la formation aux pratiques artistiques et culturelles de leurs usagers. Elles proposent tant aux jeunes qu'aux adultes qui les fréquentent, une approche du processus de création nécessaire à l'élaboration d'un projet. Pour les plus jeunes, elles adaptent des dispositifs d'éveil et de sensibilisation. La recherche d'épanouissement personnel, de plaisir dans la pratique artistique est prise en compte dans le parcours de l'élève. La pédagogie mise en place dans ces écoles ne peut se concevoir sans articulation avec la vie artistique contemporaine. Œuvres et artistes sont au cœur de la vie de ces établissements, dont le projet prévoit la présence régulière selon des modalités diverses. La rencontre avec l'œuvre et son auteur contribue à favoriser ouverture d'esprit, curiosité, acceptation des singularités et désir de faire.

Ces écoles sont non diplômantes mais, si certaines d'entre elles assurent déjà la préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art par des cursus spécifiques ou des classes

préparatoires dédiées, elles s'inscrivent toutes dans l'objectif de créer un véritable parcours permettant à leurs usagers de franchir différentes étapes, selon leurs aspirations.

LES ÉCOLES ET LEUR TERRITOIRE

Ces écoles se situent au carrefour entre éducation et enseignement artistique. Elles s'inscrivent chacune dans un tissu culturel, économique et social particulier et engagent des actions en partenariat avec d'autres structures publiques ou privées. Elles participent ainsi à la mise en place d'un véritable projet culturel de territoire. Elles travaillent en lien étroit avec des partenaires dont elles partagent des enjeux, tels que

- Musées, centres d'art, FRAC
- Éducation nationale
- Théâtres, cinémas, médiathèques
- Conservatoires
- Services de la Petite Enfance, de la Jeunesse
- Équipements de Santé au sens large : services hospitaliers, EPHAD, CMDP, ESAT...
- Services sociaux (prévention, insertion ...)
- Administration pénitentiaire

Elles s'imposent naturellement comme un lieu-ressource dans le domaine des arts plastiques et visuels. Elles contribuent par leur rayonnement à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques culturelles. Leur projet d'établissement porte l'engagement et la responsabilité du développement d'une politique culturelle à l'échelle territoriale.

STRUCTURATION DES ÉCOLES D'ART DE PRATIQUES AMATEURS

Ce sont des établissements autonomes ou en régie directe, financés par des fonds publics (régie directe municipale ou autre collectivité, association, EPCC ...) qui remplissent une mission de service public.

Les collectivités

- recrutent, conformément aux règles en vigueur, une direction et l'ensemble des personnels,
- valident un projet d'établissement,
- mettent à disposition des locaux adaptés à l'enseignement des arts visuels, permettant l'accueil des différents publics et veillent à leur entretien,
- fixent les droits d'inscription selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations,
- définissent le plan de formation des personnels.

Organigramme

L'équipe pédagogique travaille dans le cadre du projet d'établissement, dans une dynamique de dialogue, de concertation et de transversalité.

La direction

L'établissement est dirigé par un(e) cadre, responsable de l'administration, du budget et de la pédagogie, pouvant être secondé(e) par une équipe de direction. Ces personnels peuvent relever de statuts différents.

Ce cadre conduit et anime l'équipe pédagogique; il est l'interlocuteur privilégié des usagers et des partenaires. Il est force de proposition et aussi de décision, en particulier pour la conception et l'application du projet d'établissement. Le projet d'établissement, colonne vertébrale de l'équipement, s'inscrit dans le temps, prend en compte toutes les spécificités du territoire et définit les objectifs et les modalités de mise en œuvre pour répondre aux exigences de qualité inhérentes à l'enseignement des arts plastiques et visuels.

L'équipe pédagogique

Les enseignant(e)s relèvent soit de la catégorie des assistants territoriaux d'enseignement artistique soit de celle des professeurs territoriaux d'enseignement artistique. (Fiche métier n° 04/D/31, correspondance ROME E/MK2105 portant deux cadres d'emploi : ATEA et PTEA). Ils (elles) sont recruté(e)s sur la base de leurs compétences d'enseignant, de leur formation et de leur activité artistique. Leurs missions comportent l'enseignement (temps de préparation et de cours), la participation aux réunions pédagogiques et de projets, les rencontres avec les usagers ... Ils (elles) contribuent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, des contenus pédagogiques et de leur évolution. Ils (elles) sont amené(e)s à entreprendre des projets avec les partenaires du territoire. Les missions de l'équipe pédagogique, l'organisation du travail et des différentes périodes d'activité sont définies par le règlement interne de l'établissement.

Périodes d'activité

Les périodes d'activité des structures sont communément organisées selon le calendrier scolaire de l'Éducation nationale. Les emplois du temps sont établis en fonction des différents publics visés.

Des activités complémentaires (stages, workshops ...) peuvent être aussi proposées en dehors de ces périodes afin de contribuer plus encore à la diversification des profils d'usagers.

Progression de l'élève

Ces établissements ne délivrant pas de diplôme, les procédures formelles d'évaluation sont par nature peu adaptées. Pour autant, l'équipe pédagogique doit être en mesure d'évaluer le travail de l'élève afin de l'orienter dans son cursus. Le processus est fondé alors sur un dialogue entre l'évaluation faite par l'équipe enseignante et l'auto-évaluation réalisée par l'élève. Les enseignant(e)s inciteront l'élève à organiser son parcours en expérimentant des disciplines différentes afin de développer ses compétences et de tendre à l'autonomie.

Contenu et pratique pédagogiques

La pédagogie tient compte de la diversité des publics pour leur permettre l'acquisition de savoir-faire conceptuels, techniques, de connaissances et de références culturelles nécessaires à l'élaboration d'un travail personnel autonome. La pédagogie doit aussi éveiller la curiosité à l'égard des œuvres et des questionnements que celles-ci suscitent.

Chaque année, des objectifs sont définis et réorientés lors de réunions de service, conçues comme des moments privilégiés d'échange favorisant la cohésion de l'équipe et l'émergence de projets pertinents.

Réglementation

Chaque établissement possède :

- un règlement interne destiné aux personnels, rappelant les missions, droits et obligations de ces derniers,
- un règlement intérieur destiné aux usagers de l'établissement.

Communication et rayonnement

Les écoles organisent les événements et les manifestations adaptés pour faire connaître au public le travail réalisé par les élèves : expositions, journées « portes ouvertes », rencontres ... Ces actions sont partie intrinsèque de la pédagogie, valorisent les élèves et contribuent à la connaissance et à la reconnaissance de la structure par l'ensemble des acteurs et des habitants de leurs territoires. Des outils et des supports variés - plaquettes, sites web, réseaux sociaux ...- permettent aux établissements d'informer de leur offre et de leurs projets.

DOCUMENT 9

« Les statuts de l'école d'art Gérard Jacquot de Belfort » – ecole-art-belfort.fr –
consulté le 22 février 2018

À propos de l'école

Située au cœur du nouveau quartier de l'Espérance, à proximité immédiate de la vieille ville et d'équipements culturels et universitaires (Centre National Chorégraphique, Centre des congrès ATRIA, faculté des sciences Louis Néel), l'école d'art occupe depuis 1997 un bâtiment militaire entièrement rénové, mis à sa disposition par la Ville de Belfort et dédié à Gérard Jacot, ancien Secrétaire Général de la Ville.



Elle dispose de près de 1 900 m² d'espaces de cours et d'ateliers affectés aux pratiques et à l'enseignement des arts plastiques, d'une bibliothèque et d'espaces d'exposition.

L'école d'art emploie une équipe permanente de douze chargés de cours, artistes et plasticiens titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, écoles d'art et universités.

Par ailleurs, dix intervenants extérieurs, professionnels des arts graphiques et de la communication visuelle collaborent régulièrement à ses actions d'enseignement.

La spécificité de l'école d'art réside dans son adhésion à un principe fondamental d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous publics. Ce principe s'exerce dans le projet éducatif qu'elle conduit, qui vise à proposer au public le plus large possible une offre de formation de haut niveau, cohérente et diversifiée, couvrant les domaines des arts plastiques et des arts graphiques et ouverte à l'ensemble des domaines de la connaissance.

Cette activité d'éducation artistique couvre les champs des pratiques amateurs et des pratiques pré-professionnalisantes, elle mobilise chaque année scolaire près de 550 élèves de tous âges, issus d'origines géographiques, sociales et professionnelles différentes.

L'activité d'enseignement de l'école d'art s'organise autour de trois axes principaux :

- Les ateliers d'initiation et de pratique artistique ouverts à tous publics volontaires (jeunes publics et adultes)
- La classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art, cursus post-baccalauréat d'une durée d'une année scolaire.
- Les formations professionnelles « arts graphiques » et « arts visuels » conventionnées par la Région Bourgogne – Franche-Comté.

Cette activité s'accompagne et se nourrit de multiples « évènements » mis en place par l'école, programmés autour de thématiques transversales, et conçus comme autant de supports théoriques et concrets aux pédagogies mises en œuvre : présentation d'expositions d'art contemporain, rencontres avec des artistes, cycles de conférences, cours d'histoire de l'art, voyages d'étude et visites d'importantes expositions nationales et internationales.

L'école d'art est un établissement d'enseignement artistique subventionné par la Ville de Belfort, principal financeur, le Ministère de la Culture (DRAC de Franche-Comté), le Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté, le Fonds Social Européen, le Département du Territoire de Belfort et la Ville de Montbéliard.



Direction régionale
des affaires culturelles
**Bourgogne
Franche-Comté**

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Le projet des Pratiques Artistiques Amateurs

« Le projet des pratiques artistiques amateurs » (extraits) – École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon – Année 2017-2018

ÉDUCATION ARTISTIQUE

L'enseignement des Pratiques Artistiques Amateurs de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est spécifique : il postule que la réflexion peut s'articuler sur une pratique et que la compréhension des formes visuelles passe par l'exercice. Dans cette optique, les techniques de représentation et les outils d'expression qui sont pratiqués au sein des ateliers permettent de reconsidérer toutes les formes d'art qu'elles soient passées ou contemporaines.

La variété des publics y est précieuse, que ce soit en termes d'âges, de savoir-faire ou d'aspirations.

Ainsi, il peut être question de découverte, d'expérimentation, de constitution d'un dossier artistique, de plaisir, ou de la recherche d'une expression singulière.

Tous les cours et ateliers sont conduits par des professionnels en exercice (artistes, graphistes, illustrateurs, historienne d'art...).

Les cours « enfants et adolescents » sont encadrés 2h par semaine.

Les ateliers proposent des heures d'accès libre dans la semaine, hormis les cours de modèle vivant, d'histoire de l'art et les cours pour enfants.

[...]

Le projet des Pratiques Artistiques Amateurs

STAGES

Des stages de pratiques artistiques sont organisés pendant les vacances d'Hiver et de Pâques.

Les énoncés, les dates précises et les horaires seront disponibles dès le mois de décembre et annoncés aussitôt sur notre site internet : <http://amateurs.ensba-lyon.fr>

Tarifs des stages: 3 jours/18h : 160 €
ou 5 jours/30h : 265 €

PARCOURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS

Si vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e) et si vous désirez suivre un circuit spécifique au sein des ateliers de Pratiques Artistiques Amateurs en vue de monter un dossier de concours en école d'art ou en classe préparatoire, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est votre interlocuteur privilégié pour concrétiser votre souhait.

Prenez rendez-vous pour un entretien avec bruno.yvonnet@ensba-lyon.fr afin d'intégrer notre parcours, en fonction de vos objectifs et de votre dossier.

Le module permettra de suivre 3 cours et ateliers par semaine (une grande assiduité est demandée).

Laure Mary-Couégnias : peinture, dessin, modèle vivant / 3h

Sarah Bahr : performance, écriture / 2h

Laetitia Blanchon : histoire de l'art, culture générale / 1h30

Tarif : 6h30/semaine – 400€/année

Acteur de la charte de coopération culturelle de la ville Lyon

L'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est signataire de la Charte de Coopération Culturelle qui fédère les structures culturelles, artistiques et éducatives lyonnaises. La charte fait de l'accès à la culture pour les différents acteurs de la cité un axe fondamental de leur politique des publics.

À travers les Pratiques Artistiques Amateurs, l'Ensba Lyon veille à diversifier ses publics.



boesner



mac LYON

Pratiques artistiques amateurs de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Direction de l'Ensba Lyon
Emmanuel Tibloux

Direction des PAA Lyon
Bruno Yvonnet

Secrétariat/Communication
Peggy Barrał, Marion Couturier

Régie technique
Stéphane Mathieu

Surveillants
Etienne Borgo
Gérard Castel

• Lieux

Centre d'échanges de Perrache
Niveau 4
Place Carnot – 69002
Tél. : 04 72 40 04 96

Accès :
Métro ligne A, arrêt «Perrache»

Ensba Lyon /subsistances
8 bis quai Saint-Vincent – 69001

Accès :
Bus C14, 19, 31, 40,
arrêt «Homme de la roche»
ou «Subsistances»

- Tous les ateliers ayant lieu à Perrache proposent des heures d'accès libre en dehors des heures de cours, dans la semaine, de 14h15 à 20h30, exceptés le cours de modèle vivant, les cours pour enfants et les cours d'histoire de l'art.

- Votre carte d'élève aux PAA vous donnera droit à la Carte Musées de la ville de Lyon gratuitement.

PARCOURS PREPARATOIRE AUX CONCOURS EN ECOLES D'ART

Ce parcours suppose une grande assiduité et est réservé aux élèves qui souhaitent présenter des concours d'entrée en écoles d'art en 2018.

- L'effectif est limité à 20 participants.
- Une réunion générale se tiendra en septembre 2017 avec l'ensemble des intervenants et les élèves.
- Un jury sera constitué en février 2018 afin de confronter les élèves de ce parcours à une situation de concours (dossier et entretien) et d'établir un bilan.

3 cours et ateliers :

1- HISTOIRE DE L'ART - CULTURE GENERALE / LAETITIA BLANCHON / PERRACHE

Ces cours se voudront interactifs prenant comme point de départ une œuvre à partir de laquelle on tissera une analyse plus large du contexte historique, politique, social ou culturel. Nous favoriserons aussi des approches thématiques mais toujours dans un esprit de transversalité. Il s'agira enfin plus globalement de travailler l'œil et le regard qui sont autant de points forts pour la pratique.

Cours le VENDREDI DE 18H30 À 20H00

2- PERFORMANCE - ECRITURE / SARAH BAHR/ PERRACHE

L'objectif de cet atelier sera de vous introduire aux enjeux et questions de la performance aujourd'hui et à la diversité des pratiques d'écriture qui lui sont associées. Nous alternerons présentations, discussions et commentaires, courtes improvisations à partir de contraintes prédéfinies et séances consacrées à l'écriture de textes personnels, en lien avec les sujets abordés pendant l'année.

Atelier le MERCREDI DE 18H30 A 20H30

3- DESSIN - PEINTURE / LAURE MARY-COUEGNIAS / SUBSISTANCES

Basé à Perrache où un espace lui est réservé, cet atelier se construira par une fréquentation assidue de différents musées de Lyon. Les collections (objets, textes, images, espaces) et la programmation de ces espaces d'expositions constitueront la matière première de la construction d'un rapport sensible au monde, dont l'outil principal sera le dessin.

Atelier le SAMEDI DE 14H00 À 17H00

REGARDER À TRAVERS

Basé à Perrache où un espace lui est réservé, cet atelier se construira par une fréquentation assidue de différents musées de Lyon. Les collections (objets, textes, images, espaces) et la programmation de ces espaces d'expositions constitueront la matière première de la construction d'un rapport sensible au monde, dont l'outil principal sera le dessin.

Il s'agira en premier lieu de développer un travail d'observation et de compréhension de ce qui est exposé : s'agissant d'objets d'art, saisir la composition générale d'un tableau, appréhender les conventions utilisées pour représenter les espaces, étudier les volumes et leur rendu en sculpture ou en peinture ; mais aussi analyser le contexte spécifique de création et de réception d'une œuvre et les enjeux liés à la représentation. Nous travaillerons ensuite à partir de propositions ouvertes pour développer un travail plus personnel. L'enjeu sera alors de procéder par réinterprétations, par collages ou montages, par combinaisons de fragments... Les musées deviennent le terrain de jeu d'explorations et de réalisations singulières.

Nous travaillerons le plus souvent dans les musées et de fait les techniques sèches y seront privilégiées (crayons, crayons de couleur, fusains, pastels...). L'espace d'atelier réservé à Perrache nous permettra de remettre en jeu ces travaux pour réaliser d'autres expériences (encre et peinture, modelage, grands formats...). Un calendrier précisant les lieux des différentes séances sera fourni à la rentrée.

Bien que les œuvres soient au cœur du travail il ne s'agit pas de « copier » ou de « reproduire », la dimension technique n'est jamais le seul horizon, elle est toujours à replacer dans une relation critique permettant d'interroger les objets d'art et la notion même d'exposition.

Là sont les vrais enjeux du cours.

2 ateliers

Intervenant

Claire Perret

Site

Perrache
et les Musées de Lyon

Cours 1

Le Jeudi de 14h00 à 17h00

Maximum

18 élèves

Niveau

tous publics

Cours 2

Le vendredi de 14h00 à 17h00

Maximum

18 élèves

Niveau

tous publics

RECHERCHES ET EXPERIMENTATIONS AUTOUR DE L'IMAGE

L'image est un espace à fabriquer et à remettre en jeu. Cela nous demande tout d'abord d'observer ce qui nous entoure pour mieux se l'approprier. La photographie est notre outil d'investigation.

La première partie de l'année est plus orientée sur des exercices pour s'initier ou affiner ses connaissances. Entre découverte et approfondissement de la pratique de la photographie nous parcourrons les différentes notions qu'elle implique (perception visuelle / manipulations des outils / manières d'observer / analyses d'images). La deuxième partie de l'année nous permet de remettre en jeu les connaissances acquises et les expériences menées auparavant.

Ces temps pratiques sont enrichis d'apports théoriques : découverte d'œuvres, de démarches artistiques et sorties.

Lundi / Après l'image : ce cours met l'accent sur la mise en forme des images. À partir d'images photographiques déjà produites, trouvées ou encore à réaliser nous expérimenterons différents types de réalisations possibles de l'animation à l'édition...

Mardi / Avant l'image : ce cours se concentre sur la prise de vue. Réglages, lumière, mise en scène...

Matériel à apporter : appareil photo numérique, trépied et ordinateur portable au besoin.

2 ateliers

Intervenant

Muriel Joya

Site

Perrache

Cours 1

Le lundi de 17h30 à 20h30

Maximum

18 élèves

Niveau

tous publics

Cours 2

Le mardi de 17h30 à 20h30

Maximum

18 élèves

Niveau

tous publics

COURS

ENFANTS / ADOLESCENTS

L'atelier est orienté autour de la pratique et de l'apprentissage du dessin. Les séances alternent entre observation et imagination. Dans un esprit d'expérimentation, une large panoplie de techniques est proposée aux participants (techniques sèches, grasses, encre, peinture...). Les formats, la composition, les dynamiques sont également interrogés et étudiés.

Un répertoire varié d'images issues du «classique» au «contemporain» et traversant les continents et les cultures vient illustrer, inspirer et enrichir le travail visuel. Il s'agit petit à petit de devenir autonome dans la création d'une image et de construire son regard.

Intervenant

Pauline Fleuret

Lieu

Perrache

Cours 1 : 7/12 ans

Le mercredi de 13h30 à 15h30

Maximum

15 élèves

Niveau

École primaire

Cours 2 : 12/15 ans

Le mercredi de 15h30 à 17h30

Maximum

15 élèves

Niveau

Collège

Cours 3 : 14/18 ans

Le mercredi de 17h00 à 19h30

Maximum

15 élèves

Niveau

Lycée

MOUVEMENT ET STATIQUE

Dans cet atelier il sera question de voir le corps du modèle vivant comme un volume à saisir, qu'il soit en mouvement ou statique. Le dessin sera envisagé comme un espace rythmique où sera étudiée la composition entre la ligne et la masse. Les diverses techniques que permet le dessin, par les matériaux et les supports, servira ainsi cette étude. Les notions liées à la texture, la couleur, la matière seront également expérimentées afin de donner corps au dessin et de l'élargir à une composition.

L'objectif de cet atelier sera ainsi de permettre au pratiquant de développer un trait singulier et une observation sensible.

L'exploration de techniques sèches, que ce soit les crayons graphite, les craies grasses, la mine de plomb, ou bien le stylo bic, les feutres, les crayons de couleurs permettra d'appréhender divers moyens d'expression. Ce terrain d'expérimentation sera alimenté tout au long des cours par des références hétéroclites allant de la surface au volume, soit de la peinture à la sculpture.

Intervenant

Sabine Leclercq

Site

Substances

Cours 1

Le mercredi de 18h à 21h

Cours 2

Le samedi de 10h à 13h

Maximum

20 élèves

Niveau

tous publics

Charte de qualité

I - Critères de l'établissement

Statuts et activités

- Etablissement autonome ou en régie directe, financé principalement par des fonds publics (régie directe municipale ou autre collectivité, association, EPCC...).
- Etablissement développant des activités annexes dans le champ des pratiques amateurs et périscolaires et/ou de l'enseignement supérieur et/ou de la formation professionnelle artistiques.
- Etablissement inscrit dans le tissu culturel local, développant des actions en partenariat, et entretenant notamment des contacts privilégiés avec au moins une école supérieure d'art de proximité (rencontres, échanges, projets en communs, participation à des instances de gouvernance...).

Gouvernance

- Poste de responsable en charge de la direction pédagogique de la classe préparatoire, assisté au minimum d'un secrétariat administratif ou pédagogique.
- Instances favorisant un fonctionnement pédagogique collégial (conseil ou coordination pédagogique).
- Dès que possible, mise en place d'une instance consultative.

Locaux, équipements

- un espace de documentation
- un équipement multimédia
- l'accès à une salle de conférence
- des espaces de travail adaptés

Outils d'information

- un site Internet (au moins présence sur le site portail du réseau des écoles préparatoires publiques)
- une journée Portes Ouvertes
- une plaquette
- un livret annuel de l'étudiant : présentation de la classe préparatoire, règlement intérieur, informations pratiques, vie étudiante, programme des enseignements...
- mise en place d'un observatoire des élèves : recueil de données sur le parcours des élèves en amont et en aval de la classe préparatoire.

Frais d'inscription et de scolarité

- Le montant des frais d'inscription et de scolarité est spécifique à chaque école et révisable annuellement ; il doit entrer dans une logique d'esprit public.

II - Equipe pédagogique

Statut des enseignants

Le statut des enseignants doit être conforme à la législation et au droit du travail.

Qualification des enseignants

- DNSEP ou équivalent
- Master en histoire de l'art, arts plastiques, philosophie...
- Personnalité insérée dans le milieu professionnel de la création par une pratique ou une écriture personnelle reconnue.

Composition des équipes

L'effectif des enseignants doit, en tout état de cause, garantir un taux d'encadrement conforme aux exigences pédagogiques.

III - Fonctionnement pédagogique de la classe préparatoire

Effectifs, conditions et modalités d'admission

- Effectif minimum de 15 élèves.
- Les élèves sont âgés de 17 à 25 ans et titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent). Des dérogations sont possibles au cas par cas.
- La sélection des élèves se fait sur entretien et éventuellement sur épreuves, avec un jury d'enseignants et présentation éventuelle d'un dossier de travaux plastiques.

Déroulement du cursus

- *Calendrier des cours* : cursus à temps plein, de septembre à avril (vacances de printemps) puis suivi individuel.
- *Modalités d'évaluation* : Au minimum, en amont de la période des concours, deux évaluations collégiales devant un jury d'enseignants, dont une présentation du dossier. La participation à ces bilans d'une personnalité extérieure à l'école est fortement encouragée (par exemple un enseignant ou directeur d'une école supérieure d'art). Les critères d'évaluation et les observations du jury sur leur présentation sont communiqués et expliqués aux élèves.

Objectifs pédagogiques

- Engager chaque élève dans une dynamique de travail en lien avec les pratiques contemporaines lui permettant de préciser ses choix d'orientation ;
- Lui fournir les apports de culture générale indispensables à l'ouverture d'esprit et à l'expression orale ;
- Favoriser l'acquisition de bases pratiques, théoriques et techniques et la construction d'un corpus diversifié de travaux personnels en vue de la préparation aux concours.

Contenus pédagogiques

- Enseignements de base ou fondamentaux : histoire de l'art, dessin, couleur, volume, image... ;
- Au moins un atelier de pratique artistique complémentaire : photographie, vidéo, céramique, gravure, design, installation, multimédia, performance, design de paysage urbain... ;
- Au moins un enseignement théorique complémentaire : anglais, culture générale, AVA (analyse, verbalisation, argumentation) ;
- Information sur les écoles supérieures d'art, accompagnement de l'orientation.
- Activités culturelles : cycle de conférences, sorties, voyages d'études, visites d'expositions...
 - Rencontres avec des artistes à l'occasion de workshops, stages, conférences, performances, résidences ou expositions...

L'École d'Art de la communauté d'agglomération du Beauvaisis



L'École d'Art est un équipement culturel à l'échelle d'un territoire, celui de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Située dans l'Oise, la ville centre, Beauvais se trouve à une heure de Paris par le train et l'A16. Elle compte 31 communes, près de 82 000 habitants dont 57 000 à Beauvais. Près de 46 liaisons aéroportuaires la relient avec les grandes capitales européennes. Son territoire riche en paysages et en histoire se distingue par ses traditions et son savoir-faire céramique et textile, soutenus notamment par la Manufacture et la Galerie Nationale de la Tapisserie.

Que propose l'École d'Art du Beauvaisis ?



une sensibilisation et une éducation artistique pour tous,
une classe préparatoire aux écoles d'art,
des formations professionnelles,
un cycle d'exposition terre-céramique et une résidence d'artiste,
des interventions pédagogiques autour des expositions,
un cycle culturel de conférences, films et vidéos thématiques
une programmation de manifestations pour les communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

une sensibilisation et une éducation artistique pour tous, une classe préparatoire aux écoles d'art, des formations professionnelles, un cycle d'exposition terre-céramique et une résidence d'artiste, des interventions pédagogiques autour des expositions, un cycle culturel de conférences, films et vidéos thématiques une programmation de manifestations pour les communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

L'École en chiffres :

2 000 m² sur 4 niveaux, 14 salles de cours et ateliers, 710 inscrits provenant de 138 communes, 59 ateliers hebdomadaires, 12 enseignants, + de 6 000 visiteurs par an aux expositions, 96% de réussite pour la classe préparatoire aux concours d'entrée aux Écoles Supérieures d'Art.